

## **Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques)**



*Carré musulman du cimetière intercommunal. Cl. Sylvie Grange*

### **Visite de l'hôpital Avicenne et du « cimetière musulman » en Seine-Saint-Denis**

Visite commentée et  
réunion-débat du groupe de travail  
(28 octobre 2009)

Compte rendu détaillé

Ministère de la Culture et de la Communication - Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie  
182 rue Saint Honoré  
75033 Paris cedex 01

Contact : [helene.hatzfeld@culture.gouv.fr](mailto:helene.hatzfeld@culture.gouv.fr)



## Avant-propos

En 2008, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé un groupe de travail intitulé « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques) » dans le but d'élaborer des axes de recherche sur le sujet. Initié par Hélène Hatzfeld (Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie), il a rassemblé des représentants du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Éducation nationale et d'institutions, des membres d'associations, des chercheurs et des experts sollicités en raison de leur expérience et de leur réflexion sur le thème de chaque réunion<sup>1</sup>.

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux par l'organisation de diverses initiatives : une visite commentée de l'hôpital Avicenne et du « cimetière musulman » en Seine-Saint-Denis, suivie d'un débat ; une journée à l'Institut du monde arabe (IMA) sur le thème « Bibliothèques et traduction : quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ? » (7 novembre 2009) ; l'organisation de séminaires régionaux, dont le premier s'est tenu en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), à Arles et à Marseille, les 27-28-29 janvier 2010. Un groupement d'intérêt scientifique sur le sujet et un programme de recherche sont en cours d'élaboration.

Ce document présente la visite commentée de l'hôpital Avicenne et du « cimetière musulman » de Bobigny et la réunion-débat qui a suivi.

---

<sup>1</sup> Rapport final disponible sur demande à [helene.hatzfeld@culture.gouv.fr](mailto:helene.hatzfeld@culture.gouv.fr)

**Compte rendu retranscrit et mis en forme par Estelle Borel : [estelle\\_borel@yahoo.fr](mailto:estelle_borel@yahoo.fr)**

Edité par le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du ministère de la Culture et de la Communication (MCC / SG / SCPCI / DREST).

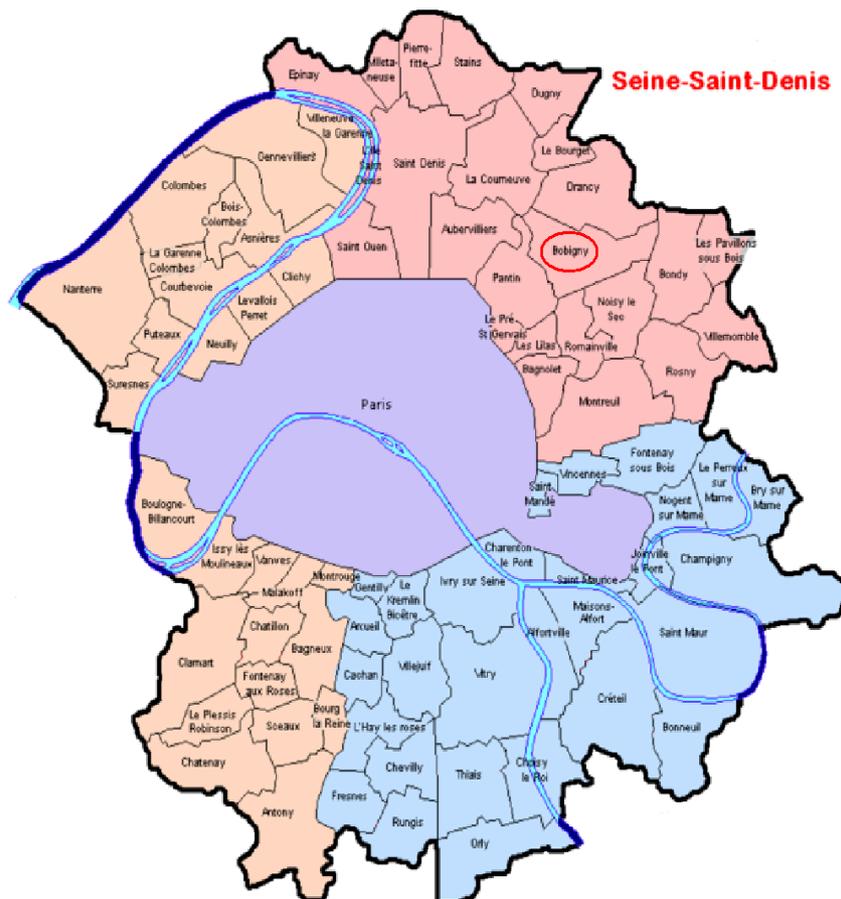
© MCC, 2010

## Sommaire

<b>Visite de l'hôpital Avicenne et du « cimetière musulman » en Seine-Saint-Denis, suivie d'une réunion-débat</b> .....	5
<b>Visite de l'hôpital Avicenne</b> .....	6
<b>Visite du carré musulman du cimetière intercommunal de Bobigny (« cimetière musulman »)</b> .....	15
Carré 1 .....	18
Carré des enfants .....	21
Carrés 5 et 5bis.....	21
Au sud des carrés 5 et 5bis : les sépultures indiennes .....	22
<b>Débat après la visite</b> .....	26
Sur la notion d'interculturalité, sa pertinence et son intérêt actuels.....	27
Interculturalité ou diversité des expressions culturelles ? .....	28
Interculturalité et patrimoine : deux notions historiquement contestées .....	29
Le cimetière, un « espace de résistance » ? .....	30
L'interculturalité à l'épreuve de la gestion des espaces .....	32
La protection du patrimoine du cimetière : un bien commun ?.....	34
Que peuvent apporter les institutions dans les réflexions sur l'interculturalité ? .....	35
Enjeux de patrimoine et enjeux de territoire .....	37
Restauration, entretien et transmission du patrimoine .....	38
Représentations du cimetière et évolutions des attentes des usagers .....	39
Perspectives pour fin 2009 et 2010 .....	41
• Journée d'étude à l'Institut du monde arabe : « Quelle place pour les auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ? », 7 novembre 2009 .....	41
• Valorisation des archives d'Abdelmalek Sayad (1 <sup>er</sup> temps : l'inventaire du fonds ; 2 <sup>e</sup> temps : valorisation du fonds) .....	42
• Les séminaires régionaux : « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales », Arles et Marseille, janvier 2010 .....	44
<b>Présentation des participants</b> .....	45



## Visite de l'Hôpital Avicenne et du « cimetière musulman » en Seine-Saint-Denis, suivie d'une réunion-débat



Localisation de Bobigny en Région parisienne  
(Source : Wikipédia)

Cette visite, souhaitée par le groupe de travail dans le cadre du séminaire 2008-2009, a été organisée par **Jean Barthélemy Debost** (Service du patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis), qui a participé activement aux séances du groupe de travail. Elle avait pour objet d'étudier sur le terrain un exemple d'interculturalité (ethnique, sociale, religieuse...) dans sa dimension historique et de contribuer ainsi à la réflexion sur la notion de patrimoine : ses acteurs, ses enjeux, ses transformations...

Dans un premier temps, les participants ont visité l'Hôpital Avicenne, accompagnés par **Jean Barthélemy Debost**. Puis ils se sont rendus au « cimetière musulman », dont la visite a été guidée par **Soraya El Alaoui**, anthropologue, qui effectue une recherche sur ce site.

Ces visites ont été suivies par une séance de travail, qui a permis un échange de points de vue sur les questions ouvertes et les perspectives.

## Visite de l'Hôpital Avicenne<sup>2</sup>



*Vue de l'entrée de l'hôpital.  
(Source : Wikipédia)*

### **Jean-Barthélemy Debost :**

“ Nous avons l'habitude de faire visiter l'hôpital Avicenne et le "cimetière musulman" de Bobigny à des collégiens. Le but, avec ces jeunes gens, est de comprendre ce qui fait partie de leur paysage, quel est cet hôpital qu'ils ont sous les yeux. L'exercice que je leur propose consiste d'abord à décrire le portail d'entrée, que ce soit par les formes, les couleurs, ou les matériaux. Polychromie, écriture, mosaïque, forme architecturale sont autant de signes faisant référence à une architecture qui vient d'ailleurs. Quand on demande aux jeunes gens de caractériser cette architecture, ils emploient volontiers les termes : “ oriental ”, “ méditerranéen ”, “ le bled ”, “ l'Algérie ”. Quand on rentre à l'intérieur de l'hôpital, on découvre face à soi la perspective et la colonnade qui font écho à cette première découverte architecturale qu'est le portail.

Un exercice révélateur est la lecture de ce qui est écrit sur le porche. Il y a une inscription en arabe signifiant “ hôpital musulman ”, à côté d'une inscription en caractères latins : “ hôpital franco-musulman ”. Cela soulève la question suivante : qu'est-ce qu'un franco-musulman ?

Une fois cet objet décrit, il faut s'interroger sur l'emplacement de l'hôpital : pourquoi est-il situé entre Bobigny et Drancy ? C'est là qu'interviennent des données historiques, permettant de qualifier cet hôpital comme un des “ trois étages d'une même fusée. ” Les trois étages sont trois dates-clefs qui se suivent chronologiquement. En 1925 : inauguration de la grande mosquée de Paris. En 1935 : inauguration de l'hôpital franco-musulman. En 1937 :

<sup>2</sup> Voir la brochure éditée par le Conseil général : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=debost](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=debost) 2005

inauguration du cimetière musulman. Il faut contextualiser et replacer cette fusée à trois étages dans le projet impérial et sa propagande. C'est-à-dire que ce projet participe à la fois du témoignage de la reconnaissance de la France à ses sujets, dans le contexte d'après la guerre de 1914-18 et la forte implication des soldats coloniaux et des ouvriers coloniaux, mais aussi d'une façon de montrer au monde qu'elle remplit sa mission civilisatrice en créant un hôpital réservé exclusivement aux musulmans. Sur un second plan, cet hôpital participe du contrôle social opposé à cette population qui va petit à petit menacer l'ordre impérial.

C'est en même temps un lieu où l'on accomplit une mission civilisatrice, mais aussi, dans le contexte de la guerre du Rif<sup>3</sup> et au moment de l'émergence des mouvements sinon indépendantistes du moins souhaitant une plus grande autonomie, un moyen de surveiller cette population et notamment un volant non négligeable de travailleurs venant d'Algérie et d'Afrique du Nord, suite à la crise de 1929. On estime qu'il y a entre 30 000 et 50 000 travailleurs en Ile-de-France issus d'Afrique du Nord à cette époque là.

Dans les premiers plans de cet hôpital, il y a ainsi un commissariat de police à côté de la loge du gardien. Dans l'idée, il fallait donc décliner son identité dès son entrée auprès du gardien mais aussi auprès du commissariat.

**Question :** Pourquoi soigner ces gens dans un hôpital franco-musulman ?

On estime que les hôpitaux parisiens, surchargés par ailleurs, ne sont pas susceptibles d'apporter le confort, l'ambiance, les règles alimentaires, les prescriptions religieuses nécessaires au bon rétablissement des musulmans.

C'est ainsi que la relation à l'architecture va être posée en ces termes : « Peut-être une architecture leur rappelant leurs origines, les paysages où ils sont nés et où ils ont vécu, va-t-elle accélérer leur convalescence. » Les interdits alimentaires sont ici respectés. On lit dans les comptes rendus de la préfecture qu'on va embaucher de façon privilégiée un personnel arabophone voire berbérophone. De fait, les premiers directeurs médecins de cet hôpital sont des médecins juifs d'Afrique du nord qui ont une connaissance de la langue arabe.

Mais l'accès à l'hôpital ne va pas être si simple. Nous ne sommes pas dans Paris mais à Bobigny, « commune rouge ». C'est ici qu'est créée la première école léniniste de France.

Le 19 novembre 1924, l'école léniniste de Bobigny est inaugurée par Pierre Sénard, Marcel Cachin, Marguerite Faussecave, Albert Treint, Vicor Cat et Jacques Doriot. Elle est créée par le parti communiste français dans le but de disposer de cadres ayant une formation politique plus approfondie durant deux mois successifs. Dans cette optique, le PCF organise successivement deux écoles centrales : la première à Bobigny de novembre 1924 à janvier 1925 et à Clichy de novembre 1925 à janvier 1926.

*Source : Danielle Tartakowsky, Un instrument de culture politique: Les premières écoles centrales du Parti communiste français, 1975*

Les Balbyniens ne peuvent pas venir dans cet hôpital sauf s'ils sont musulmans et à l'époque, en 1935, peu nombreux sont les habitants de la commune qui le sont. Pour les non Balbyniens musulmans, il faut changer plusieurs fois de bus pour venir ici et l'hôpital a du mal à remplir les lits à son ouverture. Sachant qu'il existait déjà des systèmes de dispensaires : rue Lecomte à Paris, à Gennevilliers, etc. Etant donné un certain nombre de caractéristiques, et notamment le laboratoire, il s'agit d'accueillir des malades porteurs vraisemblablement de maladies exotiques. D'où la taille imposante du laboratoire.

<sup>3</sup> La Guerre du Rif est une guerre coloniale opposant entre 1921 et 1926 les tribus rifaines aux armées française et espagnole dans le Rif, chaîne de montagnes du nord du Maroc. Les deux armées européennes agissaient en vertu des accords de protectorat passés avec le sultan du Maroc. *Source : Wikipédia*

On s'est intéressé à cet endroit seulement en 2005 à partir du moment où l'hôpital a décidé de démolir le perron monumental qui accédait à la colonnade: carrelage vert et blanc sur la contremarche, mosaïque verte et blanche sur les paliers, avec des massifs de fleurs sans doute pour rappeler un ordonnancement de jardins intérieurs, de patio. Il y avait aussi de petits bancs en accord avec cette même mosaïque, qui ont disparu. Pour améliorer l'accès à l'accueil, l'hôpital commence à démolir ce perron monumental.

Archives

Bobigny

**Émoi à l'hôpital Avicenne après la démolition du perron**

Marie-Pierre Bologna, 04.02.2005

A l'entrée de l'hôpital Avicenne de Bobigny, il n'y a plus de perron. L'escalier massif de l'ancien hôpital franco-musulman qui fête, cette année, ses 70 ans a été démolit. Parmi le personnel et dans la communauté musulmane, la suppression de cet élément d'architecture d'inspiration mauresque suscite émoi et inquiétude. « C'est un lieu de mémoire relatif à l'histoire de l'immigration en France. Il n'y en a pas tant que cela. Il mérite le respect », s'insurge un ancien salarié. « Son architecture atteste de son passé. Il ne faut pas la toucher », ajoute un musulman habitué du lieu. L'édifice a été conçu par les architectes Mantout et Azema qui ont, entre autres, participé à la construction de la Grande Mosquée de Paris. Le perron monumental qui mène à un rez-de-chaussée surélevé n'a jamais été classé monument historique. Ce qui n'est pas le cas des colonnades. Les marches doivent laisser place à une pente douce, une transformation sur laquelle le service du patrimoine de l'hôpital travaille depuis près de dix ans. « L'entrée de l'hôpital, construit en 1935, n'est plus aux normes. On veut faciliter l'accès au soin des malades », explique l'ingénieur des travaux. La rampe d'accès au sous-sol moderne doit être adoucie par deux escaliers latéraux rapportés de part et d'autres des arcades. « Ils figuraient déjà dans les plans de 1935. Les colonnades leur tendent d'ailleurs les bras », conclut l'ingénieur.

Le Parisien

Source : *archives du parisien.fr*

C'est suite à ce fait que les services patrimoniaux s'alertent en réalisant que c'est un monument historique qui n'est pas protégé. Ils alertent alors l'association Génériques et Jacques Toubon<sup>4</sup>. A partir de ce moment-là s'opère une avancée progressive sur la protection du lieu, la démolition du perron ayant déjà commencé.

Génériques est, en France, une association qui a pour but la sauvegarde et la mémoire de l'histoire de l'immigration. Ses domaines d'intervention sont : la préservation et la valorisation des fonds d'archives privées et publiques de l'histoire de l'immigration, la mise à disposition pour les chercheurs et le public de ressources sur l'histoire de l'immigration, le développement et la promotion d'événements culturels liés à l'immigration (expositions, colloques...) et l'écriture et la publication d'ouvrages de référence sur l'histoire de l'immigration en France et en Europe.

Source : *http://generiques.org/*

<sup>4</sup> Président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

**Hélène Hatzfeld :**

Revenons sur les raisons de la fondation de cet hôpital. Il y a de manière générale une idée humaniste derrière cela, mais aussi la volonté de prouver que la France a une idée claire de sa mission civilisatrice vis-à-vis des musulmans – mission qui peut s'accomplir aussi bien là-bas qu'ici. Nous sommes juste après l'exposition coloniale et son grand succès, donc dans la logique que la France est une bonne puissance coloniale. Cette idée apparaît à travers l'architecture de cet hôpital.

**Jean-Barthélemy Debost :**

C'est effectivement un hôpital moderne. Nous sommes toujours dans un système d'architecture hospitalière pavillonnaire mais un grand nombre de services sont quand même rassemblés au sein d'un bâtiment central. La construction de l'hôpital franco musulman se fait juste avant celle de l'hôpital Beaujon, qui est l'hôpital moderne par excellence. En effet, il est bâti sur plusieurs étages et tout est centré dans le même établissement : laboratoire, médecine, chirurgie, dans le but de rationaliser les déplacements des malades.

Bien qu'il y ait un élément pavillonnaire, nous sommes ici néanmoins dans un hôpital moderne et l'observation du laboratoire et de la centrale électrique va nous le montrer.- Les architectes de cet hôpital sont célèbres : ce sont Maurice Mantout et Léon Azéma, architectes de la Grande Mosquée de Paris. Léon Azéma est notamment connu pour la construction du Palais de Chaillot. Maurice Mantout a séjourné longtemps au Maroc et cette entrée monumentale est une copie d'une des entrées monumentales de la muraille de Meknès. (On a d'ailleurs repris le modèle de la grande porte de Meknès pour l'année du Maroc à Paris, place de la Concorde.)



*La vue de Bab Mansour el Aleuj, porte principale de Meknès achevée en 1732 par Moulay Abdallah, fils du sultan Moulay Ismail. (Source : Wikipédia)*

**Jean-Barthélemi Debost :**

Avant de longer le laboratoire, il faut dire un mot sur le travail du Conseil Général sur ce site. C'est ici, sous le bâtiment d'hospitalisation, qu'a été découvert le plus grand cimetière gaulois connu du nord-est européen, regroupant 500 squelettes. Tout a été démonté et le compte rendu scientifique doit sortir dans quelques mois. L'université Paris XIII vient d'ailleurs de terminer un colloque sur le sujet : " Gaulois représentés ou Gaulois réels " en articulant l'équipe des archéologues du Conseil général et la visite d'Uderzo sur le site.

**Question :** Quel était l'environnement à la date de construction ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

En 1935 cet espace est un no man's land. Il y a seulement l'usine du journal *L'Illustration*, nationalisé en 1945 pour fait de collaboration. Le cimetière est au cœur d'une zone maraîchère. Les terrains environnants sont assez humides : en effet, le périmètre où les archéologues ont fouillé est le lieu-dit de la Vache à l'Aise, donc un lieu plutôt humide et en prairie.

Un des éléments intéressants de l'hôpital est qu'il combine deux architectures différentes. Le portail d'entrée, de type mauresque et pris en charge par Maurice Mantout, porte tous les signes de l'ailleurs. Tout le reste de l'hôpital est d'architecture moderne des années 1930 et pris en charge par son collègue Azema.

Nous sommes devant le laboratoire. Dans cette architecture moderne, caractéristique des années 30, on trouve les signes de la modernité : les hublots (références au style transatlantique comme la petite casquette en proue, au dessus de l'entrée), les matériaux (comme la mignonette ou plaque de béton qu'on va couler dans un moule dans lequel il y a des petits graviers, qu'on va nettoyer au moment du démoulage), la couleur, l'idée de dynamisme donné par ces corniches qui filent d'un bout à l'autre du bâtiment..

Le laboratoire est particulièrement grand pour un hôpital : on pense à l'époque que les malades qui viennent se faire soigner sont porteurs de maladies exotiques qu'on ne connaît que très peu, et qu'il faut donc un certain nombre de chercheurs pour réaliser analyses et observations. On estime dans une certaine mesure que l'installation de l'hôpital franco musulman sert aussi à préserver un cordon sanitaire entre un lieu de rassemblement de malades venant de pays étrangers et la population parisienne.

Cependant l'hôpital se rend compte que la moitié des malades qui viennent ici souffre de maladies pulmonaires et que l'autre moitié souffre de maladies sexuelles. Des maladies que l'on connaît très bien et liées au mode de vie en France de ces populations travailleuses, vivant dans des conditions peu confortables. Ainsi, les maladies pulmonaires vont petit à petit devenir une spécialité de cet hôpital.

Il est intéressant de noter que de 1935 à aujourd'hui il y a une permanence en terme de rapport à l'étranger : quand l'hôpital accueille ces gens là, il essaie de prendre la mesure des singularités de ces populations (interdits alimentaires, religion, langue) et c'est ici qu'émerge l'ethnopsychiatrie, au début des années 80. Tobie Nathan et Serge Leibovici, les grands noms de l'ethnopsychiatrie, viennent travailler ici. Cette discipline estime qu'il faut prendre en compte la culture de l'individu pour être au plus près de ses besoins en terme de santé mentale. Elle considère qu'il ne faut pas utiliser un protocole lié aux réflexions de Freud sur la famille nucléaire classique mais plutôt élargir le point de vue sur l'individu. Il y a sans doute un lien entre cette tradition d'accueil attentif des populations étrangères ici et l'émergence de l'ethnopsychiatrie.

L'ethnopsychiatrie est un domaine de recherche partageant objets et méthodes tant avec la psychologie clinique qu'avec l'anthropologie. L'ethnopsychiatrie s'est intéressée aux désordres psychologiques en rapport à leur contexte culturel d'une part, aux systèmes culturels d'interprétation et de traitement du mal, du malheur et de la maladie d'autre part. Tobie Nathan a créé la première consultation d'ethnopsychiatrie en France, en 1979, au service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Avicenne (Bobigny), alors dirigé par Serge Leibovici (1915-2000) — consultation dont les principes ont été repris par toutes les autres consultations en France et à l'étranger (Québec, Italie, Belgique, Suisse, Brésil, Israël, Tahiti, Réunion).  
*Source : Wikipédia*

L'hôpital franco musulman est réservé aux musulmans jusqu'en 1939. A cette date il est occupé par l'armée allemande et en 1945 commencent des consultations extérieures à destination des populations riveraines. En 1976 il quitte le titre de franco musulman pour devenir hôpital d'Avicenne, nom d'un grand savant musulman d'Ouzbékistan dont on raconte volontiers que les écrits médicaux ont été utilisés jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle en France.

Petit à petit l'hôpital, en rivalité avec un projet à Aubervilliers, s'impose sur le territoire. Il devient Centre Hospitalier Universitaire. Il accueille le SAMU en 93. Puis y est créée une école d'infirmières. C'est un hôpital désormais à part entière, bien connu des habitants de Bobigny et de ceux de la Seine-Saint-Denis.

Nous parlions de modernité tout à l'heure, observons la centrale électrique : elle témoigne de l'éloignement de l'hôpital en 1935, à l'époque de sa construction. Puisque celui-ci n'est pas raccordé au réseau électrique, il lui faut une centrale à charbon pour qu'il soit autonome. En matière de modernité architecturale, l'horloge de la centrale est un objet extrêmement moderne. Elle a deux aiguilles et douze chiffres : on ne peut pas faire plus simple et efficace. L'hôpital a donc un caractère à la fois pittoresque et moderne.

#### **Intervention :**

C'est un peu le prolongement de ce qu'a fait Lyautey avec la grande Mosquée. Il est l'inspirateur d'un autre type de politique coloniale, d'une politique musulmane. D'un autre côté il est le promoteur de ce qu'il y a de plus moderne et il s'entoure du must des architectes ingénieurs. Casablanca en est l'exemple : c'est une grande opération qui se veut dernier cri de l'industrialisation. Lyautey est mort quand l'hôpital est créé mais il est possible qu'il y ait dans cet hôpital un prolongement de ses idées.

#### **Jean-Barthélemy Debost :**

Je ne peux pas vous répondre sur ce point-là. De manière générale, les territoires colonisés et notamment l'Afrique du nord, ont été des lieux laboratoires et d'expérimentation de cette architecture répétitive de la préfabrication. Il y a l'idée de faire de ces territoires d'outre-méditerranée des lieux d'expérimentation dont les projets peuvent être déclinés jusqu'à la métropole. Lyautey avait sa place quand il travaillait avec Prost, un des premiers urbanistes français.

#### **Morrad Benxayer :**

C'est le cas pour Alger, qui a aussi été un laboratoire. On y trouve des portes de style art nouveau dans certaines rues. Les architectes ont essayé d'intégrer des éléments islamo-andalous. Pour exemple la grande gare d'Oran ou la grande poste à Alger, réalisées par Jonard entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup>, selon le " style Jonard ". Celui-ci était gouverneur à l'époque, et dans le contexte colonial c'était un bon gouverneur, c'est-à-dire un libéral, favorable à la scolarisation et à la préservation du patrimoine arabo-musulman.

**Maryse Bideault :**

Notre équipe Invisu travaille sur toute cette architecture dans le cadre de Musemed, que ce soit en Égypte, au Maroc, en Algérie ou en Tunisie.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Un travail a été fait pour le bureau de la recherche en architecture, dans les années 80, sur l'architecture exotique à Paris.

**Maryse Bideault :**

D'autres hôpitaux ont aussi adopté l'architecture de leur pays. L'hôpital anglais de style néo-gothique, l'hôpital américain, ou encore l'hôpital suisse à Issy les Moulineaux. Et pourtant ces hôpitaux n'ont pas eu besoin de changer de nom. Pourquoi est-ce le cas pour cet hôpital ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

On sait ce qu'est un anglais, mais on ne sait pas ce qu'est un franco-musulman.

**Question :** Quel est l'équilibre entre la protection patrimoniale du lieu et la fonctionnalité hospitalière ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

On parle de tension entre valeur d'usage et valeur patrimoniale. Ainsi, nous sommes inquiets pour l'ancienne centrale. Maintenant c'est un lieu où l'on détruit des déchets médicaux et chirurgicaux. Nous sommes inquiets pour sa préservation, bien que nous soyons dans un rayon de 500 mètres du porche et de la colonnade. L'hôpital doit se développer entre valeur d'usage et préservation de son architecture. C'est une question qui se pose de façon brûlante au cimetière.

En France, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi «paysages » du 8 janvier 1993, et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du Code du patrimoine.

Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

*Source : Wikipédia*

**Question :** Comment s'est passée la gouvernance de l'hôpital pendant la guerre d'Algérie ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

On dira volontiers que c'était un lieu neutre : l'hôpital accueillait des gens du FLN, de l'ALN, du MNA. Aujourd'hui il n'y a plus de critères religieux pour accueillir les malades.

Le Front de libération nationale (FLN, arabe : *جبهة التحرير الوطنية*, *Jabhat al-Tahrīr al-Waṭanī*) est un parti politique socialiste algérien, aujourd'hui présidé par le président de la république Abdelaziz Bouteflika. Il est créé en novembre 1954 pour obtenir de la France l'indépendance de l'Algérie. Le FLN et sa branche armée, l'ALN (Armée de libération nationale), commencent alors la lutte armée.

Le Mouvement national algérien (MNA) (arabe : *الجزائريون*, *al-Jazā'irīyūn*) fut une organisation politico-militaire visant à l'indépendance de l'Algérie et qui a remplacé le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) à partir de 1954. Il fut fondé par le vétéran nationaliste Messali Hadj comme un rival du Front de libération nationale (FLN) durant la guerre d'indépendance algérienne.

*Source : Wikipédia*

**Question :** Comment s'est gérée la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

Jusqu'en 1996, le cimetière est dérogatoire à la loi de séparation de l'Église et de l'Etat et au code des cimetières (le cimetière musulman ne dépend pas d'une collectivité territoriale mais de l'hôpital.)

**Question :** Y avait-il un lieu de prière, une mosquée dans l'hôpital ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

Dans les plans oui, mais s'il a été construit, nous n'en avons aucune trace aujourd'hui. De même le poste de police, présent dans les premiers plans, n'a jamais été construit.

**Question :** La Grande Mosquée a-t-elle joué un rôle par rapport à l'hôpital ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

En 1935, lors de l'inauguration de l'hôpital, le recteur est présent. L'hôpital n'est pas orienté, contrairement au cimetière. Néanmoins, toutes les autorités religieuses sont présentes à l'inauguration. Elles n'ont pas de responsabilités sur l'hôpital, seulement sur le cimetière.

**Question :** La centrale électrique est-elle protégée ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

Elle se situe dans le périmètre de protection. Un monument inscrit génère autour de lui un périmètre protégé d'un rayon de 500 mètres. Toute intervention sur cet objet doit être soumise à l'architecte des monuments de France. Dans ce rayon de 500 mètres sont appliquées les règles de covisibilité ou de non-covisibilité. C'est-à-dire que si l'objet protégé et l'objet qui doit être transformé sont visibles simultanément, l'architecte va émettre un avis conforme (ou avis opposable). S'il n'y a pas covisibilité, il émet un avis simple (ou non opposable).

Tout est de l'ordre du compromis entre modernisation, amélioration des fonctions de l'hôpital, et préservation de l'architecture et de la mémoire du site.

**Question :** Par rapport au fonctionnement du musée, y a-t-il une logique déconcentrée ou écomuséale ? Y a-t-il une évocation du patrimoine en lien avec le musée ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

Un des grands moments de la recherche sur cet objet a été la réalisation d'une exposition et d'un catalogue à l'occasion des 70 ans de l'hôpital en 2005. L'exposition a été portée par le musée de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Cette exposition a eu lieu dans

l'enceinte de l'hôpital puis a été transportée quai de la Tournelle au musée de l'APHP. Les syndicats voulaient montrer la particularité de l'histoire de cet hôpital. Cette manifestation a été éphémère. Il y a eu ensuite parution de brochures de la collection "Patrimoine de la Seine Saint Denis". Et tout de suite après, en 2006, ils ont démolé le perron. Tout le monde pensait qu'il était protégé ; or il ne l'était pas.

## Visite du carré musulman du cimetière intercommunal de Bobigny<sup>5</sup> (ex “ cimetière musulman ”)



*Vue du carré musulman du cimetière intercommunal de Bobigny.  
Brochure du Conseil général, p.2*

### **Jean-Barthélemi Debost :**

Le carré musulman est aujourd'hui divisé en deux parties : le cimetière proprement dit et le lieu de culte où les dernières cérémonies funéraires sont données aux défunts. Il se trouve à vingt minutes à pied de l'hôpital et est installé sur d'anciens jardins maraîchers.

Il y a maintenant trois ans, le syndicat intercommunal qui gère la partie inhumation a sollicité l'aide du Conseil général pour avancer sur la question patrimoniale. Le Conseil général s'intéressait déjà aux sites de l'hôpital et du carré musulman et a accepté. Un comité de programmation scientifique et culturel s'est constitué. Comme tous les lieux de mémoire liés à l'immigration, c'est un lieu dont on connaît mal l'histoire. A partir du livre de Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière franco-musulman de Bobigny*<sup>6</sup>, qui est un travail historique sur le carré, nous avons réalisé qu'il nous fallait approfondir nos connaissances sur le carré. D'où le travail confié à Soraya El Alaoui, sollicitée par le Conseil général pour proposer une lecture plus sociologique du site.

### **Soraya El Alaoui**

Je propose au groupe de découvrir le cimetière librement d'abord puis de se retrouver à proximité du carré 1. Cette visite libre a pour objectif de collecter les premières impressions des participants. Cette collecte entre dans le cadre d'une démarche plus large. Elle a déjà été entamée avec de nombreuses personnes ayant des profils différents (signalons que ces profils ne s'attachent nullement à la “ culture religieuse ” des interviewés). Elle sera l'objet d'une

<sup>5</sup> Voir la brochure éditée par le Conseil général : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d'adler](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d'adler) 2007b

<sup>6</sup> D'ADLER Marie-Ange, *Le cimetière musulman de Bobigny – Lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*. Editions Autrement, 2005, 166 p.

étude qui entre dans le cadre de la recherche (toujours en cours) sur le cimetière et sa perception par les usagers et les visiteurs ponctuels.

**Soraya El Alaoui :**

L'impression la plus frappante est le sentiment de tristesse et d'abandon quand on se promène. Il y a un fort contraste entre les tombes à l'ancienne qui rappellent les cimetières algériens abandonnés, et les tombes nouvelles que l'on retrouve aussi à travers les changements assez récents au Maghreb. Nous avons l'impression que le cimetière est désaffecté et que seules quelques restaurations sont faites.

Différents contrastes se dessinent : le carré militaire où les défunts sont morts très jeunes, par rapport aux autres carrés ; les nouvelles tombes par rapport aux plus anciennes. L'hybridation des signes et des symboles crée l'étonnement. Les cultures d'origine sont très significatives : les musulmans Malgaches, par exemple, ont des tombes très différentes, avec des inscriptions en goujarti. On voit de plus des tombes de Sénégalais, de musulmans d'Afrique subsaharienne. Cela témoigne des transformations récentes car l'immigration musulmane des années 1920-30 était constituée à 99% de Maghrébins et parmi eux 80% d'Algériens parmi lesquels 80% étaient Kabyles.

Ainsi comment quelqu'un du monde turco-ottoman atterrit-il dans ce cimetière surtout maghrébin ? Est-ce que l'appropriation de ce carré se fait maintenant en dehors de la règle de départ, selon laquelle seules les personnes de l'hôpital étaient enterrées ici ?

**Morrad Benxayer :**

On ressent une impression d'abandon, mais il faut savoir que l'Islam évite l'ostentation sur les tombes. L'éclectisme architectural est dû à la culture intégrée que l'on voit rarement dans les cimetières musulmans du Maghreb. Quelles sont les règles de l'enterrement ? Est-ce réservé seulement aux défunts de l'hôpital ou bien les populations de proximité y sont-elles accueillies ? Souvent les immigrés Algériens ramènent leurs défunts ; or il y a beaucoup de jeunes gens enterrés ici qui ne sont pas ramenés dans leurs pays. Cela rompt avec le " mythe du retour ". D'où la question : à quelle condition est-on enterré ici ?

**Jean-Barthélemi Debost:**

Il y a une impression de sérénité alors que nous sommes dans un environnement urbain relativement dur. Nous avons plusieurs éléments de repérage : plein nord se tiennent les tours du centre ville de Bobigny, un urbanisme de dalle des années 70, plein sud les coteaux de Romainville avec la tour TDF, puis la grande gare de triage Paris-Strasbourg, les voies de triage, le canal de l'Ourcq et enfin la Nationale 3. Le cimetière est orienté: le carré numéro 1, historiquement le premier ouvert, est au plus près de la Mecque. Cela répond à la question de l'ordre des inhumations, même si le travail de Soraya nous indique que ce n'est pas aussi simple.

**Soraya El Alaoui :**

Avant d'entamer la visite, il est essentiel de rappeler de manière succincte les spécificités de ce cimetière.

\*Ce cimetière est exceptionnel par son statut juridique : il déroge aux principes de laïcité des cimetières par un décret de 1934. A l'époque, ce n'est pas un carré musulman mais un cimetière.

\* Il regroupe toutes les aires géographiques du monde musulman, Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie, l'Europe, le Moyen Orient. Il regroupe aussi les convertis à l'islam par le mariage (femme ou homme qui se convertit), ainsi que des jeunes convertis.

\* Il est unique parce qu'il englobe les deux principales branches de l'islam : sunnisme orthodoxe et schiisme.

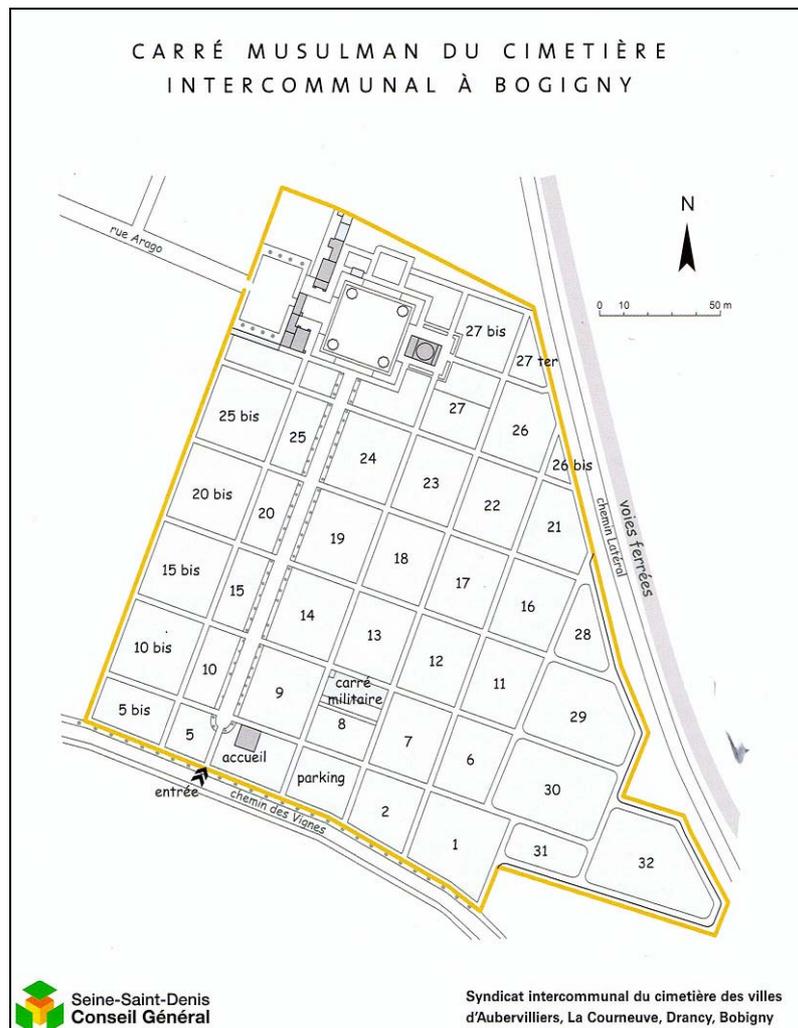
C'est un conflit de succession pour le califat qui provoque la scission des musulmans en deux branches. Le sunnisme est le courant religieux majoritaire de l'islam. Il représente 85 à 90%

des musulmans. Le sunnisme se subdivise ensuite en écoles de droit ou *madhhab*, les quatre principales étant le malékisme, le hanafisme, le chaféisme et le hanbalisme. Les trois premières écoles sont représentées dans ce cimetière. Le chiisme connaîtra au VIII<sup>e</sup> siècle une scission qui donne naissance à deux mouvements religieux les duodécimains (*ithna'ashary*) et les septimains ou ismaélites. Au XI<sup>e</sup> siècle, un nouveau conflit de succession pour le califat provoque la scission du mouvement ismaélite en deux branches rivales, la *Mustaliyya* ou *Tayyibites* et la *Nizariyya* (ceux qui suivent l'Aga Khan).

\* Le cimetière est aussi remarquable par la diversité des itinéraires migratoires de ses inhumés, et par la diversité de leur profil social.

\* Enfin, ce cimetière remet en question l'imaginaire que nous avons du musulman, souvent associé au travailleur immigré d'origine maghrébine, voire algérienne. Les carrés par lesquels nous débiterons la visite démentent cette association.

Nous ne pouvons pas comprendre le cimetière sans regarder son plan. Ceci nous permettra de mieux appréhender la gestion du cimetière qui était tenue par des musulmans fonctionnaires de l'hôpital franco-musulman, et qui très souvent a été décriée comme illogique. En effet, les carrés ont été construits d'est en ouest, tandis que la gestion se fait dans le sens sud/nord.



Plan du cimetière, annexe de la brochure publiée par le Conseil général

## **Carré 1**



*Vue du carré 1.  
Cl. Soraya El Alaoui*

Le carré 1 est ouvert en janvier 1937, et trois semaines plus tard est ouvert le carré 15 dédié aux femmes. Cette séparation hommes/femmes n'a aucun appui religieux : c'est juste une manière pour les gestionnaires d'optimiser le remplissage des carrés. Dès 1973, cette différenciation hommes/femmes n'existe plus, lorsque la nature de l'immigration change avec le regroupement familial.

Selon le registre, on observe des écarts en 1937. Le premier carré pour enfants ouvre en 1938. C'est-à-dire qu'il y a différentes logiques : une orientation privilégiant la Mecque, puis une différenciation hommes/femmes/enfants, et enfin un écart entre le carré 5 et 5 bis situé à l'extrême ouest.

La majorité des inhumés de ce carré (un peu plus de 200) sont décédés à l'hôpital franco musulman. Différentes sources (dont des travaux de l'INED) attestent que ce sont généralement des ouvriers maghrébins particulièrement algériens venus de la petite et grande Kabylie. Leur décès est lié aux accidents de travail dans la mesure où ils sont souvent placés à des postes à risque notamment dans le secteur de la métallurgie, des produits chimiques et de la raffinerie. Aux accidents de travail s'ajoutent leurs mauvaises conditions de vie ; nombre d'entre eux sont morts de la tuberculose.

La forme des sépultures du carré 1 reprend le modèle de sépulture proposé par le ministère de la Défense<sup>7</sup>. Il s'inspire exclusivement de l'architecture mauresque pour les tombes de soldats morts durant la première guerre mondiale. C'est dire que cet espace d'inhumation a été pensé comme un cimetière pour des musulmans maghrébins.

### **Jean-Barthélemy Debost :**

Le cimetière est rempli, contrairement à l'impression de vide qui s'en dégage. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de monument funéraire qu'il n'y a personne d'enterré. Le modelé de la terre l'indique.

<sup>7</sup> Voir page 6 de la brochure [http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d'adler\\_2007b](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d'adler_2007b)

Quand l'hôpital ouvre en 1935, se pose alors la question de savoir où inhumer les gens qui y meurent. L'hôpital se rapproche de la ville de Bobigny et demande s'il est possible d'accueillir dans le cimetière municipal les gens morts à l'hôpital. La ville refuse. D'une part car elle ne voit pas pourquoi elle accepterait des gens d'un hôpital dont elle est elle-même exclue (les Balbyniens ne peuvent pas y entrer), et d'autre part car si ces gens se font enterrer sur le territoire de Bobigny ce sera aux frais de la commune. Cela pousse le département de la Seine à trouver un espace d'inhumation confessionnel et dépendant d'un établissement public, donc à ce titre dérogatoire. Il trouve aux marges de la zone maraîchère un certain nombre de parcelles qu'il achète. Se suivent des agrandissements successifs, d'où le côté " marqueterie " du cimetière. La partie la plus orientale est plus récente que le carré numéro 1.

Entre 1935 et 1937, des gens meurent à l'hôpital mais par manque d'éléments historiques, nous ne savons pas ce qui est fait des corps. A l'ouverture du cimetière en 1937, de grandes séries d'inhumation rattrapent ce retard.

Ces trois alignements extrêmement modestes témoignent des origines des premières inhumations et racontent aussi la norme de l'administration : ce sont des stèles normées reprenant le modèle de la guerre de 1914-18. Cet alignement peut être considéré comme la première strate du cimetière : en ce sens il a de la valeur mémorielle et patrimoniale. Il y a un consensus sur l'attention à leur porter.

Qui peut se faire enterrer dans le cimetière musulman aujourd'hui ? Les habitants des quatre communes de Drancy, La Courneuve, Aubervilliers, et Bobigny ou encore des gens qui peuvent donner la preuve qu'ils ont des ascendants ou descendants enterrés ici. Les familles achètent donc une concession (à partir de 1996 il y a reprise en main du cimetière par le syndicat intercommunal et il y a donc un système de concession) et installent un monument funéraire. En terme patrimonial, ce monument funéraire parasite l'ordonnancement d'origine et la qualité de témoignage de l'ensemble. C'est un parfait exemple de la tension évoquée plus haut entre les efforts pour que le cimetière continue à vivre et la volonté de préserver la mémoire et le témoignage de sa stratification. C'est un sujet qui émerge lentement, d'autant plus sur le carré où a eu lieu une reprise de concession. Le syndicat intercommunal, en mal d'espace d'inhumation, a trouvé un système de reprise de concession en implantant des informations sur des panneaux aux alentours du carré pour prévenir les familles. Cet espace là sera remis ensuite sur le marché. Il y aura exhumation, rassemblement des ossements dans une urne et réinhumation dans un dixième de la surface totale.

Une question brûlante se pose à nous : celle de l'émergence d'un nouveau paysage quand cet espace là sera remis sur le marché. C'est la réflexion que nous avons en ce moment avec un architecte du service du patrimoine culturel. Peut-on élaborer petit à petit une cartographie tenant compte des gabarits, des matériaux, des couleurs qui se répartissent sur l'ensemble du cimetière et qui racontent différentes périodes des inhumations ? Peut-on proposer une géographie de préconisation à destination des usagers et des familles ?

Nous y travaillons en concertation avec une autorité religieuse et avec le gestionnaire du site (le syndicat intercommunal). La CNHI soutient ces réflexions et Jacques Toubon est venu lors des dernières journées du patrimoine. Il a été assez impressionné par le site et a proposé de nous aider à travailler sur ces questions-là.

**Question :** Pourquoi y a-t-il seulement trois alignements dans le carré 1 ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

On inhume des séries de personnes dès le premier jour d'ouverture. Nous avons trois sources concernant l'histoire de ce site : les enquêtes orales menées par Soraya El Alaoui et Marie-Ange d'Adler, les registres de 1937 à 1996 tenus par le personnel de l'hôpital et la lecture des inscriptions funéraires. C'est dans le registre que l'on peut relever les séries d'inhumation de 1937.

**Soraya El Alaoui :**

Le nombre d'inhumations est noté exactement dans le registre. Le 2 janvier, il y a deux inhumations. Le 20 janvier une inhumation. Le 23 janvier deux inhumations et le 27 janvier une seule. De manière approximative, chaque carré est rempli au bout de deux ans.

Le modèle de la première sépulture est une commande faite à Etienne Dinet, peintre orientaliste qui a vécu très longtemps à Abou Saada. Dans la représentation de cette sépulture, le ministère de la Défense n'a pas sollicité une autorité religieuse musulmane mais un orientaliste et un artiste. Cependant le ministère ne savait pas encore que celui-ci s'était converti à l'Islam. Beaucoup de sépultures du cimetière d'Alger reprennent ce type de sépulture.

Il faut noter qu'il n'y a pas de stèle en bois dans le cimetière pour des raisons sanitaires.

**Jean-Barthélemy Debost :**

Sur les modes d'inhumation proprement dit : l'inhumation en pleine terre est strictement interdite pour des raisons d'hygiène. Le compromis est de mettre le corps dans un cercueil en pleine terre. C'est-à-dire, sauf récemment, qu'il n'y a pas de caveau. Ce mode d'inhumation va générer ce paysage, avec des stèles penchées, basculées. Il y a des bouleversements de terrain à cause de la réduction des chairs. Le fait qu'il n'y a pas de semelle ou de caveau va faire pencher les stèles au fur et à mesure du temps. Dans les carrés plus récents près de l'entrée, nous sommes en présence d'un autre système, utilisant des semelles en béton ou des caveaux. Ainsi le cercueil n'est plus en contact avec la terre et la tombe ne bouge plus puisqu'elle a des fondations stabilisées.

**Jean-Barthélemy Debost :**

C'est un lieu qui est à l'origine propriété de l'hôpital. Le lieu d'inhumation et l'espace bâti de l'entrée sont gérés par l'hôpital.

En 1996 et 1997, l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales souhaite lui retirer la gestion de l'espace d'inhumation pour le confier au syndicat intercommunal. Le cimetière est toujours propriété de l'APHP avec deux gestions distinctes : l'espace d'inhumation et l'espace bâti. En 2007, l'association culturelle représentée par M. Merci achète à l'APHP la partie bâtie. Le syndicat intercommunal est donc gestionnaire d'un espace appartenant à l'APHP. L'arrivée du syndicat intercommunal et donc la perturbation de la cohérence de cet ensemble (entre espace d'inhumation et espace bâti) vont se traduire dans les faits par la création d'un parking et d'un lieu d'accueil.

**Question :** Cela a-t-il été un problème d'enlever les carrés 3 et 4 pour créer le parking?

**Jean-Barthélemy Debost :**

Le syndicat a procédé à des exhumations des carrés 3 et 4, à la mise en boîte des squelettes et la réinhumation dans un autre espace. Quand le syndicat fait ses travaux en 1996, il n'y a pas d'enjeux mémoriels ni patrimoniaux (la protection se fait en 2006). L'enjeu est de distinguer deux espaces : celui où il est gestionnaire de celui où il ne l'est pas. Il faut donc que le syndicat possède une entrée et une sortie dans l'espace où il est gestionnaire. Il y a de plus obligation pour le convoi mortuaire à passer par ce parking.

Le syndicat est un professionnel du cimetière laïc et le cimetière doit en suivre les règles. La prise en charge d'un cimetière qui devient, par un jeu d'écriture, carré musulman du cimetière intercommunal, même s'il en est distinct géographiquement, n'est donc pas sans lui poser souci. Il tente de se référer au droit commun et de détacher toute référence religieuse. C'est un cimetière dont l'entretien coûte cher. Etant donné le paysage, on ne peut faire passer de tondeuse à gazon et on y passe donc le fil de nylon, qui nécessite beaucoup de temps et de travail.

Le système de concession n'existe pas avant 1996 : il n'y a donc pas de rentrée d'argent avant. C'est le syndicat qui le met en place à son arrivée, il a donc un équilibre financier à

trouver. Il y a une très forte attention de la part du syndicat sur la mémoire des travailleurs immigrés ouvriers en Seine-Saint-Denis. Cependant cette image est de plus en plus fissurée, puisqu'on sait que ce cimetière n'est pas le cimetière des pauvres travailleurs musulmans venus en France, mais plus un cimetière témoin des relations de la France et du monde musulman de 1937 à nos jours.

## **Carré des enfants**

### **Soraya El Alaoui**

L'inhumation d'enfants, dès 1938, annonce l'impulsion d'une immigration familiale au sein des populations immigrées musulmanes. Au modèle de sépultures, observable dans les autres carrés, limitées par deux stèles en forme d'ogive sur lesquelles sont gravés l'étoile et le croissant suivis de la formule en arabe " Ici se trouve la tombe de, suivi du nom et prénom de l'inhumé ", succède un autre type de tombe qui s'érige dans ce carré. Un contour en ciment borde la tombe avec au pied une jardinière ; la forme comme les inscriptions sur la stèle ne rappellent aucun référent religieux. Quel que soit le type de sépultures, une inscription est récurrente sur la stèle : le rappel de l'âge de l'enfant lors de son décès, mentionné en français. L'âge des enfants dépasse rarement les deux ans. Quand on se réfère aux études de l'INED et à ses statistiques, on voit que la mortalité infantile à cette période est constante au sein de la population française. Dans les cas de l'immigration, elle est majorée du fait des conditions de vie des immigrés.

## **Carrés 5 et 5bis**

### **Jean-Barthélemy Debost :**

La végétation est méditerranéenne : chênes verts, alignement de cyprès, micocouliers, mûriers.

### **Soraya El Alaoui**

Le carré des " aristos ", " des Turcs ", " des Ottomans " : il est ainsi nommé par les usagers. Ce carré est ouvert en 1937. Sur les inscriptions funéraires, on lit que les inhumés appartiennent tous à une élite : ce sont soit des militaires, soit des étudiants turcs, soit des rois et des princes.

Pour distinguer une sépulture turque, il suffit d'y lire l'inscription en caractères latins *Fatiha* (le turc est passé de l'osmanli (langue turque utilisant les caractères arabes) aux caractères latins depuis la prise de pouvoir par Ataturk). Cette référence a une fonction : celle d'interpeller le visiteur pour qu'il prie pour la paix de l'inhumé. La traduction serait " que ton âme soit en paix. " Dans les cimetières turcs, le terme *Fatiha* se situe normalement toujours en bas de la stèle ; or ici il se situe en haut.

Dans ce carré il y a un ensemble d'environ trente sépultures de Caucasiens ayant fait partie de la République des Montagnards du Caucase du Nord. Le premier ministre de la République des Montagnards (créée en 1917 et qui dure deux à trois ans à partir de 1920) est Tchermoeff Abdelmadjid. Il est enterré dans ce carré.

La République montagnarde du Nord-Caucase, ou République des Montagnards, était un État de Ciscaucasie créé en 1917 et disparu en 1920, remplacé par la République soviétique socialiste autonome montagnarde. La République des Montagnards était formée des actuelles républiques russes de Tchétchénie, d'Ingouchie, d'Ossétie du Nord et du Daguestan.

Source : Wikipédia

Les gens qui sont inhumés dans ce carré ne sont généralement pas morts à l'hôpital franco-musulman. Ils sont décédés dans des cliniques parisiennes ou hors de Paris. Certains comme Tchermoeff sont venus de Suisse, d'autres viennent du Nord de la France ou encore de Nice. Dans le cas de Tchermoeff, c'est son ministre des affaires étrangères Haydar Bammate qui a demandé le transfert du corps. La sœur de Tchermoeff est la femme d'Haydar Bammate. C'est donc la mère de Nej Oudine Bammate. Au sein des Caucasiens, l'important est qu'ils fassent tous partie d'un groupe politique. Le réseau est dense : il y a des alliances familiales et des alliances matrimoniales très importantes. L'histoire raconte que les enfants Bammate ne devaient épouser que des Tchétchènes. Comme ils n'en avaient pas trouvé ou ne voulaient pas en trouver, ils ne se sont jamais mariés. Mais cela ne les a pas empêchés de prendre en charge leur petit-cousin, la figure d'un très grand résistant Caucasien Toukaieff (que l'on verra plus loin) et qu'ils se soient occupés des enfants de Toukaieff décédé.

Il est intéressant de remarquer que c'est parmi ces sépultures qu'il y a le moins de références religieuses, elles sont quasiment absentes.

Il est également important d'observer à travers ces stèles que les inhumés iraniens ne marquent à aucun moment leur identité chiite. Et quand elle est marquée, c'est sous une forme de métaphore, par un poème qui a été fait pour le mort. Prenons une stèle au hasard : le poème indique que le mort "portait le même prénom que Ali". Ce médecin s'appelait Morteza : c'est un autre prénom que l'on donne à Ali.

De manière générale, il y a très peu d'inscriptions religieuses et beaucoup d'inscriptions qui marquent la profession ou le statut social. Cependant ce statut social n'est à aucun moment marqué en caractères arabes, qui reste la langue du Coran. Cela respecte donc l'interdiction de mettre en scène son identité sociale.

On voit qu'on commence à intégrer toute la métaphore liée aux pratiques funéraires en France : par exemple "regrets éternels", qu'on ne voyait pas précédemment. Sur cette sépulture, le calendrier grégorien a été utilisé en même temps que les chiffres indiens.

Il y a enfin deux sépultures qui symbolisent l'exil politique pour des raisons opposées. D'un côté Afiuny, figure de la résistance contre le mandat français en Syrie et de l'autre d'Ahmed Glaoui, parent du pacha Glaoui de Marrakech, qui est une figure de la collaboration.

Pour conclure, ce qui lie tous ces gens au sein de ce carré d'inhumation reste quand même leur statut social, qu'ils soient Caucasiens, Algériens, Marocains, Turcs, ou Afghans.

## **Au sud des carrés 5 et 5 bis : sépultures indiennes**

### **Soraya El Alaoui**

Au sud des carrés 5 et 5 bis, on observe une enfilade de sépultures indiennes.<sup>8</sup>

Les sépultures indiennes ne monopolisent pas un carré, elles sont réparties sur différents carrés. Néanmoins on retrouve une concentration dans les carrés 10bis, 15bis, 20bis et 25bis, qui se suivent. Elles marquent un ensemble homogène du fait qu'elles se situent toutes le long de la haie qui traverse ces carrés. Cette séparation végétale qui avait pour but de séparer les sépultures anciennes des nouvelles, participe à leur mise en valeur.

Ces sépultures appartiennent à des ismaélites tayyibites. Elles ont une forme en gradin à cinq niveaux qui rappellent la pureté de la première filiation chiite : Mohamed Ali Fatima Hasan Husayn. Ils s'appuient par ailleurs sur le verset 33, sourate 33 du Coran, qui montre la pureté de cette famille. Les Indiens qui visitent cette sépulture l'appellent le *Tanj Pan Dak*, ce qui signifie en goujarti les "cinq très purs".

<sup>8</sup> Voir page 10 de la brochure du Conseil général : [http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases\\_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d%20adler%202007b](http://www.atlas-patrimoine93.fr/pg-html/bases_doc/biblio/fichebiblio.php?vedette=d%20adler%202007b)

Les Tayyibi ou Bohras forment une branche des Musta'liens. Ce sont des groupements chiites ismaéliennes dont les membres sont en grande partie originaires du Gujarat en Inde. Les Da'i al-Mutlaq, les représentants de l'Imam caché, sont les chefs spirituels de ces communautés. Le mot Bohra est dérivé du mot Gujarati *Vehwahaar/vohorvû*, qui peut être compris comme *commerçant*. De nos jours la grande majorité de la communauté travaille dans le commerce (70%).  
*Source : Wikipédia*

Cette forme de sépulture rappelant la filiation chiite se retrouve de manière manuscrite sur certaines stèles : Allah Mohamed Ali Fatima Hasan Husayn, accompagné toujours de deux nombres : 786 et 110. 786 renvoie à la science des lettres ; cela correspond au premier verset qui est sur chaque sourate dont la somme donne le nombre 786. 110 est l'addition des lettres qui forment le prénom de Ali. Suit l'identité de l'inhumé écrite en goujarti, en français et parfois en arabe, ainsi que la date du décès. Il est intéressant de noter qu'au Goujarat, en Inde, le goujarti n'est actuellement plus utilisé comme langue.

Rappelons que ces inhumés ne sont pas nés en Inde. Ils viennent soit de Madagascar, soit des Comores.

**Question :** Est-ce que ce sont des musulmans ?

**Soraya El Alaoui :**

Ce sont des musulmans ismaélites tayyibites et qui sont de très grands commerçants. Lors des entretiens avec certains de leurs membres, ils se présentent souvent de la façon suivante : “ nous sommes Indiens musulmans commerçants ”. Ils se mettent toujours à distance des communautés noire et arabe des Comores et de Madagascar.

**Question :** Peut-on dire que c'est une caste ?

**Soraya El Alaoui :**

Ils ne sont pas considérés comme une caste mais ils évitent de se mélanger avec d'autres ismaéliens<sup>9</sup> (non tayyibites) encore moins avec les autres branches de l'islam. Cela pose actuellement un problème de mariage au sein de cette population. Ils sont obligés d'aller en Inde pour ramener des épouses.

**Question :** Pourquoi utilisent-ils les dates du calendrier chrétien ?

**Soraya El Alaoui :**

Ils utilisent aussi les dates du calendrier hégirien et même les chiffres goujarti. Ils utilisent aussi les chiffres indiens et les chiffres arabes. Sur certaines sépultures est souvent donnée la correspondance du calendrier arabe et chrétien.

Une raison simple pour laquelle le calendrier chrétien est utilisé est que ceux qui font les tombes funèbres ne sont pas musulmans.

Le calendrier chrétien est devenu la norme en quelque sorte, on le retrouve dans la plupart des cimetières.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Je suis interloqué par la présence de représentations iconographiques des inhumés sur certaines tombes. La religion musulmane est volontiers iconoclaste, en tout cas par rapport à la figure de Dieu. Et ces représentations ne sont pas dues à un effet d'acculturation car elles sont présentes très tôt.

---

<sup>9</sup> L'ismaélisme est un courant minoritaire de l'islam chiite

C'est donc le côté exceptionnel de ce cimetière, qui est un espace d'inhumation musulman en situation d'immigration.

**Soraya El Alaoui :**

Il faut souligner que les pratiques funéraires sont très individuelles. Il y a une forme d'individualisation qui empêche de faire une typologie des inhumations.

Tout relève de l'exception dans ce cimetière : on ne peut pas dire qu'il y ait un type de "tombe maghrébine" d'une époque. Par exemple, les différents membres de la famille Itouchen possèdent des pratiques funéraires très différentes. Le premier petit fils a voulu respecter la législation en déposant une semelle et pas de pierre tombale pour que l'âme puisse s'élever. L'autre petit-fils a voulu faire preuve de plus d'ostentation, une manière pour lui d'exprimer le non-oubli. Dans le cas de ces familles, les pratiques funéraires peuvent sauter une génération.

**Question :** Est-ce que ce sont les gens de leur vivant qui désirent être enterrés là ?

**Soraya El Alaoui :**

C'est souvent compliqué puisque seuls trois membres d'une famille peuvent être enterrés et il faut prouver qu'un membre de sa famille y est enterré.

Souvent le choix est laissé aux enfants et petits-enfants. Il relève de leur volonté d'enterrer leurs parents ici ou bien de les rapatrier. Monsieur Itouchen, par exemple, a laissé le choix à ses enfants et n'a pas exigé d'être enterré ici.

Il faut préciser que dans le droit musulman il faut être enterré le plus rapidement possible dans l'espace musulman le plus proche. Aujourd'hui, de nombreuses associations islamiques revendiquent la nécessité d'enterrer les musulmans sur le lieu où ils sont morts, en se basant sur des textes religieux. Cependant, certaines communes n'ont pas de carrés musulmans et cela pose donc problème.

Les conservateurs de Thiais<sup>10</sup> ont toujours négocié avec les différents regroupements, que ce soit les Polonais orthodoxes, ismaélites, nazarites, qui ont pu négocier un emplacement au cimetière...

**Jean-Barthélemy Debost :**

La commande du Conseil général porte la volonté d'une part d'améliorer la connaissance de cet objet, non en termes patrimoniaux mais en termes anthropologiques et d'autre part de déboucher sur la réalisation d'un certain nombre de textes. En effet le syndicat intercommunal, dans le cadre de ce comité de programmation scientifique et culturel, va vers la mise en œuvre de panneaux informatifs sur l'histoire et la singularité de ce cimetière. Donc Soraya El Alaoui, avec Marie-Ange d'Adler et moi-même, travaillons sur l'élaboration de ces textes. Nous avons rédigé un texte sur les tombes indiennes, et un second sur le carré de l'élite. Il y aura une douzaine d'éléments qui seront implantés sur le site, dans lesquels va se poser la question des contenus et de la qualité de l'écriture. Celle-ci doit être la plus simple possible pour des contenus complexes. La nature des supports est aussi en jeu (gabarit, hauteur) pour qu'ils ne défigurent pas l'environnement. Le travail de l'architecte va nous être utile pour faire en sorte que les propositions puissent être intégrées de façon correcte à l'ensemble.

Je pense qu'il est important que Soraya produise des publications. D'une part pour contribuer aux connaissances historiques et anthropologiques du site, et d'autre part pour apporter de la matière à tous ces débats actuels sur la question des carrés musulmans dans les villes. Il est nécessaire d'avoir un socle de connaissances qui permette de prendre des décisions, tout en gardant la singularité de notre objet. C'est un enjeu pour l'avenir de la réflexion sur les carrés musulmans.

---

<sup>10</sup> Le cimetière parisien de Thiais est un des cimetières parisiens *extra-muros*. Il est situé sur la commune de Thiais, dans le département du Val-de-Marne.

Le Conseil général n'a pas vocation à faire des publications scientifiques. Il y a eu des petites brochures et il pourrait y avoir aussi des documents pédagogiques. Ce sont des choses à construire. S'il y a signalétique dans le cimetière, le Conseil général sera partie prenante dans le travail d'écriture comme dans le financement de la réalisation des supports.

**Question** : Ne serait-il pas intéressant de ponctuer les publications, d'avoir une sorte de programme pré-annoncé de monographies, dans l'optique de susciter une attente et permettre des discussions approfondies ?

**Hélène Hatzfeld :**

Nous sommes ici en plein dans la recherche. Vous parlez de publications qui peuvent être faites pour valoriser ce qui est actuellement produit sur ces questions de mémoire, d'archives, de reconnaissance de populations et de la complexité du sol sur lequel le cimetière et l'hôpital sont implantés. Il me semble qu'à ce sujet une collaboration entre nous peut se poursuivre, d'une part par une suite de séances et de séminaires en différents lieux et d'autre part par des publications. Au niveau de la MRT, nous pouvons aider à poursuivre ces recherches, en vue de les approfondir et de les publier. Ce sont des questions d'interculturalité et de patrimoine, qui nous concernent directement.

**Soraya El Alaoui :**

Nous n'avons pas le temps de visiter tout le cimetière. Je vous incite néanmoins fortement à retourner voir le carré 32. Il a été créé en 1973 et est d'une très grande richesse. Il accueille des sunnites, des chiites, des turcs, des iraniens, des nizârites. On peut y constater des mariages entre sunnites et chiites. C'est le seul carré où l'on peut voir la représentation de °Ali. De plus, les monuments funéraires y sont assez imposants. Pour exemple, un gitan irakien a exigé un cercueil en acajou.

Ce carré reflète un biculturalisme assez impressionnant qui nous montre, à travers les inscriptions et les pratiques, ce que va devenir ce cimetière. ”

## Débat après la visite



*Vue de sépultures récentes.  
Cl. Soraya El Alaoui*

### **Hélène Hatzfeld :**

Merci à tous d'être venus. L'objectif de cette réunion est de continuer sous un nouveau mode le groupe de travail qui s'est réuni en 2008 et début 2009 autour du thème "dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales : musées, archives, bibliothèques". Celui-ci a pour objectif de préparer les conditions d'un appel à projets de recherche sur les questions d'interculturalité et de pratiques dans les institutions patrimoniales. Pour cela, il s'agit de réfléchir à ce que peut signifier cette notion d'interculturalité, aujourd'hui confuse et complexe, à ce qui la différencie d'autres termes qui sont employés dans la littérature tels que "transculturel", etc. Notre méthode consiste à placer au cœur de notre travail les pratiques des différentes institutions de façon à favoriser une interpellation réciproque des chercheurs, des associations et des institutions.

Pourquoi faire une réunion aujourd'hui ? Celle-ci, tout en s'inscrivant dans le prolongement de la réunion du 5 mars 2009, permet de faire le point sur le travail effectué depuis et sur les perspectives. Elle bénéficie aussi de notre visite sur le terrain, visite organisée par Jean-Barthélemy Debost dans le but d'enrichir notre réflexion commune.

1/ Dans un premier temps, nous allons essayer de formaliser les réflexions et les questions que les visites de ce matin ont suscitées et les pistes de recherches qui pourraient s'en suivre. Quelles lignes directrices pourrait-on tirer de nos réflexions ?

2/ Dans un deuxième temps, nous allons présenter avec Sylvie Grange les initiatives en cours portées en grande partie par des gens présents ou qui étaient présents lors de précédentes réunions, issus de différentes régions et qui continuent le travail sous différents modes.

## **Sur la notion d'interculturalité, sa pertinence et son intérêt actuels**

### **Michel Rautenberg :**

Je voudrais introduire mon propos par une réflexion un peu générale sur l'interculturalité. Il y a maintenant 18 ans que j'ai commencé à travailler sur le patrimoine en le prenant comme un objet sérieux, qui méritait d'un point de vue sociologique qu'on s'y attache, alors qu'à l'époque beaucoup de gens se gaussaient de l'effervescence patrimoniale et ne prenaient pas ce sujet au sérieux. Il a fallu attendre les années 90 pour que les sciences sociales y réfléchissent et que se développent débats, travaux et questionnements épistémologiques.

Ne peut-on envisager que la question de l'interculturalité soit dans la même situation ? Tout le monde en parle et beaucoup s'en moquent, alors que cela mériterait un questionnement plus profond et pourrait devenir des enjeux de recherche.

Une deuxième chose me vient à l'esprit. On s'aperçoit aujourd'hui, en travaillant sur le patrimoine, que la problématique patrimoniale est aujourd'hui prise au sérieux parce qu'il y a beaucoup de travaux empiriques qui ont été réalisés sur la façon dont sont construits les objets patrimoniaux. La recherche cumulative est nécessaire pour qu'un véritable travail de recherche puisse se développer. Ceci est très difficile car peu de chercheurs veulent s'engager dans ce type de travaux, qui sont néanmoins indispensables au développement du projet culturel et pour montrer aux yeux du public à quoi peut servir la recherche en sciences sociales.

Je me situe maintenant à un autre niveau de réflexion, plus organisationnel, qu'il faudrait que l'on ait. Je ne vois pas comment on peut articuler tout ceci au projet d'appel d'offre. Si vous voulez que les chercheurs s'impliquent dans cette opération, il faut que cela parte d'opérations de recherche concrètes (colloques, séminaires...) C'est à partir de celles-ci que l'on peut monter un groupement d'intérêt scientifique. Aujourd'hui les chercheurs sont tellement abreuvés d'appel d'offres qu'ils doivent les raccrocher à des projets qu'ils ont. Il faut arriver à faire en sorte que les travaux puissent se conduire pour espérer qu'ils lancent une dynamique plus coopérative, plus englobante. La façon dont cela pourrait s'articuler à cet appel à projet est un autre problème.

### **Hélène Hatzfeld :**

Nous travaillons dans ce sens, à préparer une masse critique suffisante pour que l'idée d'un appel à projets sur ces questions d'interculturalité liées au patrimoine soit pertinente du point de vue des chercheurs.

### **Michel Rautenberg :**

La question d'interculturalité n'est pas pertinente pour les chercheurs. Il ne faut pas l'aborder de front mais de biais.

### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Il faut se demander pourquoi cette question n'est pas pertinente. Quels sont les attendus qui font qu'elle n'est pas pertinente ? Je ne dis pas que c'est un préalable par rapport au GIS mais c'est une question que nous devrions nous poser. Il nous faut travailler sur le décalage entre le fait qu'elle soit pertinente pour les acteurs et non pour les chercheurs.

### **Michel Rautenberg :**

Je voudrais nuancer ce que j'ai avancé plus haut : cette question n'est pas pertinente dans les disciplines académiques telles que la sociologie ou l'anthropologie. Cela fait sens dans d'autres disciplines moins bien installées telles que les sciences de l'éducation.

**Luc Gruson :**

Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Michel Rautenberg sur cette notion d'interculturel. S'il n'y avait pas eu l'année européenne du dialogue interculturel (2008), ce terme, très daté des années 80, ne serait plus utilisé en France. L'interculturel est une démarche, cependant il n'y a pas de travaux scientifiques théoriques très approfondis dans ce champ là. A la CNHI, le terme d'interculturalité n'apparaît même pas dans le projet scientifique.

**Hélène Hatzfeld :**

Nous avons souligné l'année passée que ce terme émergeait en particulier au niveau du Ministère de la Culture car il ouvrait un espace de réflexion sur la société française, entre deux grands pôles : l'héritage républicain universaliste (la transmission de la culture française d'un ordre assez monolithique) et la hantise du multiculturalisme. Entre ces deux extrêmes, le terme d'interculturel prend la résonance d'un espace qui peut s'ouvrir et qui offre la possibilité de voir comment un héritage peut traverser la culture d'ici, d'autrefois et de maintenant. Ce terme est effectivement politique et correspond à un moment donné. Il ne sera sans doute plus pertinent à une autre époque et s'effacera.

### **Interculturalité ou diversité des expressions culturelles ?**

**Luc Gruson :**

La culture est quelque chose d'interactif. Le fait qu'il n'y ait pas de conséquence politique de cette année du dialogue interculturel en France en dit long sur la situation. Le colloque européen a conclu sur le fait qu'il n'y a pas de conclusion.

**Hélène Hatzfeld :**

Il y a une poursuite seulement au niveau de nos recherches, mais ça ne va pas plus loin.

**Luc Gruson :**

C'est pourquoi il me semble préférable de parler de diversité culturelle car ce terme est plus intelligible aujourd'hui. C'est un terme pratique et toutefois gênant car il peut englober beaucoup de significations.

**Sylvie Grange :**

A vous entendre j'ai plutôt l'impression que c'est une pathologie que l'on rencontre partout. La partition se fait-elle entre les chercheurs et les patrimoniaux ? Les patrimoniaux, à regret, ont l'impression que la recherche s'intéresse peu à ce champ. Il y a des actions qui se font en régions, qui ne sont pas forcément connues ni mutualisées et qui ne favorisent donc pas le comparatisme. C'est ce que les séminaires régionaux veulent combattre.

**Hélène Hatzfeld :**

Nos visites en région nous montrent que les réflexions ne sont pas coupées entre associations, chercheurs et institutions. Les questionnements parcourent ces organisations, mais il y a besoin de catalyser plus large.

**Michel Rautenberg :**

Le problème c'est que nos évaluateurs sont parisiens, centralisés, et cela ne contribue pas à favoriser ce genre de recherches.

**Hélène Hatzfeld :**

L'un des objectifs du réseau que l'on veut monter, serait de donner une visibilité à ces types de pratiques, à ces recherches là, puis de les croiser. Pour faire naître à partir de là des recherches empiriques cumulatives accréditant une certaine fonction de décryptage des transformations de la société française contemporaine, à travers ce vocable là.

**Michel Rautenberg :**

Pourquoi ne pas changer les termes ? Pourquoi ne pas utiliser les termes “ héritage et diversité culturelle ” ?

**Hélène Hatzfeld :**

Nous en avons parlé depuis le début. J'ai beaucoup de réticences quant au terme de “ diversité ”. D'une part, parce qu'il recouvre aujourd'hui uniquement la variable ethnique. D'autre part, il insiste sur la divergence, l'éparpillement, la fragmentation. L'avantage du préfixe “ inter ” est de pouvoir travailler sur ce qui passe ou ne passe pas “ entre ”.

**Luc Gruson :**

Je suis d'accord sur le fait que lorsqu'on utilise le terme de “ diversité ”, cela réfère à la diversité ethnique. Toutefois l'expression “ diversité culturelle ” est plus large et fait référence pour beaucoup à la convention de l'UNESCO.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

La charte de l'UNESCO est intéressante comme entrée. Nous aurions tout intérêt à faire une lecture serrée de la charte pour voir ce qu'elle peut représenter pour ce groupe de travail. A la fois sur la diversité des formes d'expression culturelle (qu'il convient de distinguer de la diversité des cultures), et en même temps sur ses points de fragilité. Il ne faut pas forcément poser seulement la question de “ l'entre ”. Ce n'est pas la seule référence possible mais nous pouvons nous référer à la charte comme point d'appui.

Je veux souligner un autre aspect que nous avons souvent abordé dans le groupe de travail et qui l'a peu été lors de l'année européenne du dialogue interculturel. Cette diversité est liée à des existences économiques et sociales : ce n'est pas seulement la diversité culturelle. Nous avons vu aujourd'hui que c'est le territoire qui fait la synthèse. A partir de là ni interculturel, ni diversité des expressions culturelles ne sont adéquats : ce qui nous intéresse est la complexité sociale et sa lecture dans l'espace public.

**Hélène Hatzfeld :**

En effet, lorsque des gens me demandent sur quoi je travaille, je leur réponds que je réfléchis sur la complexité de la société française.

**Michel Rautenberg :**

Cela n'attire pas les chercheurs.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Le travail sur la diversité vue par l'UNESCO n'a pas été fait. Il n'y a pas eu de travail suivi sur les implications de la convention et sur la critique même de son application. Il serait regrettable de laisser ce champ de côté au nom des mésusages actuels du terme même de diversité.

Aujourd'hui la convention de l'UNESCO est un cadre de référence : c'est ainsi qu'il faut le prendre.

## **Interculturalité et patrimoine : deux notions historiquement contestées**

**Michel Rautenberg :**

Je refais un parallèle avec le patrimoine. Le discours de la recherche sur le patrimoine il y a vingt ans était centré sur les collectivités locales et les élus qui, en revitalisant les racines, cherchaient à endormir la population. C'était un discours politique.

C'est exactement l'inverse qui se passe aujourd'hui. Les élus résistent au patrimoine et les associations sont les premières à vouloir produire ce qui est patrimonial, il y a vingt ans

comme aujourd'hui. Le terme de patrimoine me semblait piégé il y a 20 ans, et c'est le cas aujourd'hui sur l'interculturel.

Le terme même d'interculturel n'est pas important en soi mais seulement dans la mesure où il peut servir d'étendard, et servir à ramener des gens. Pourquoi ne pas utiliser l'expression " diversité culturelle " dans la mesure où elle effraie moins que le terme d' " interculturel " ?

**Soraya El Alaoui :**

Avant la notion de patrimoine, le milieu de la recherche parlait beaucoup de celle de mémoire. Elle en parle aujourd'hui moins qu'il y a dix ans, du moins au niveau de la production en sciences sociales.

**Sylvie Grange :**

Ce sont des questions que se posent les patrimoniaux quand ils animent une institution, quand ils travaillent avec d'autres acteurs sur le terrain. Ils sont concernés par ces problématiques et essaient d'avoir une rigueur scientifique et déontologique. Il y a bien à l'œuvre dans la société des responsables dans l'exercice de leur fonction qui pourraient fabriquer des matériaux pour que des chercheurs se penchent sur ce sujet. Le problème, c'est la rencontre entre patrimoniaux et chercheurs.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Nous avons vu lors de la visite de ce matin que la matière est liée à une question de culture dominante et de culture dominée, de mémoire dominante et mémoire dominée. Il s'agit de faire émerger d'autres récits et de les rendre visibles dans un contexte particulier. Avec les termes gestion/patrimoine/religion nous avons une problématisation de cette difficile articulation entre un discours dominant sur le patrimoine et ce qui peut émerger par des biais qui sont très variables (associatifs ou autres).

Je trouve que ce qui nous a été montré ce matin est très structurant pour notre groupe de travail, dans l'articulation entre acteurs contradictoires et territoire. Comment accepte-t-on qu'il y ait des acteurs multiples, des récits multiples à l'intérieur même du " cimetière musulman " ?

**Hélène Hatzfeld :**

Nous avons déjà eu ces débats là autour des termes employés. Je pense que cette étape est indispensable, notamment lorsque nous arriverons à créer un réseau où les chercheurs seront fortement impliqués.

Avez-vous d'autres questionnements par rapport à ce que nous avons vu ce matin ? Sur les questions de territoire ?

**Le cimetière, un " espace de résistance " ?**

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

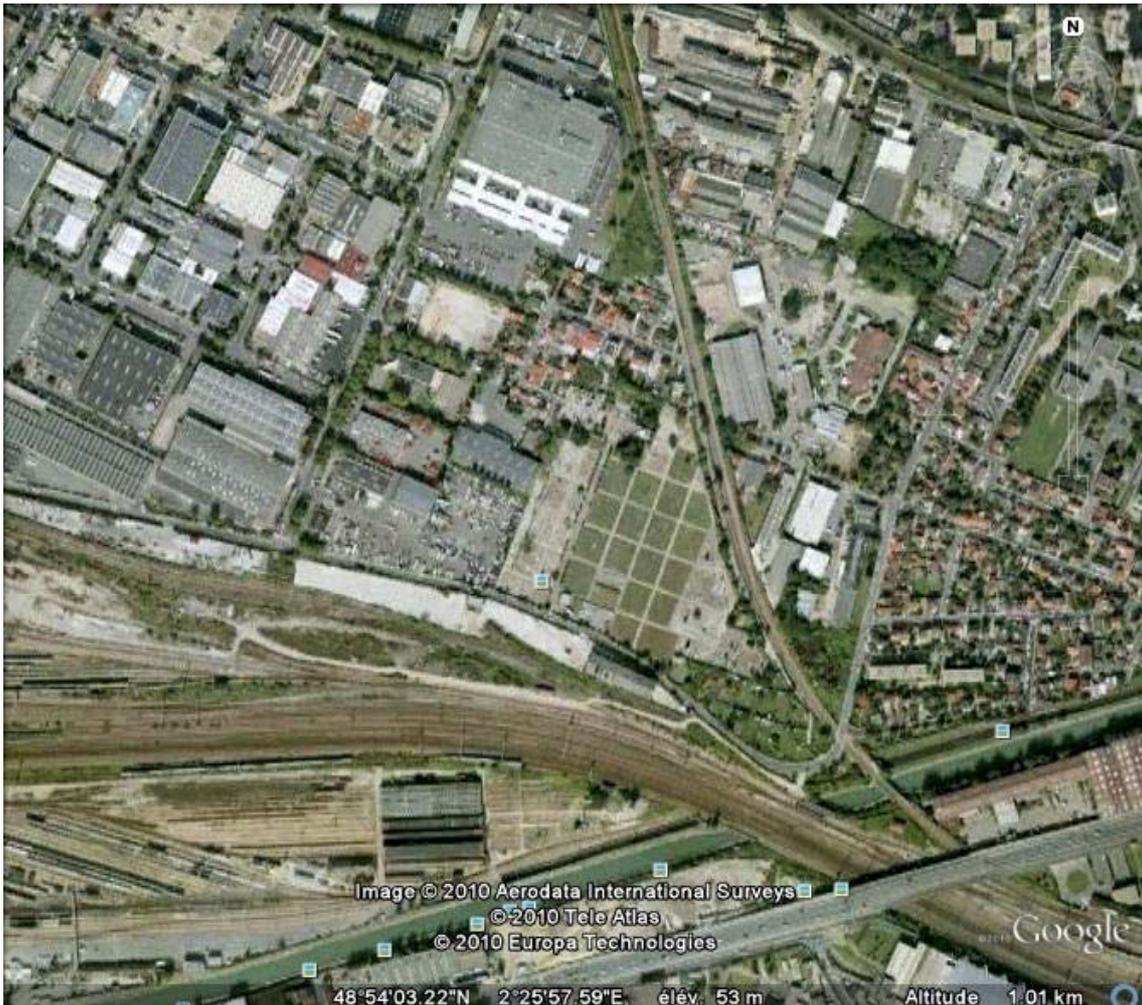
Nous avons pu remarquer ce matin dans le bus avec Michel Rautenberg que le cimetière formait un espace de résistance face à l'urbanisation sauvage et la planification environnante. Le cimetière est intéressant en soi dans le tissu urbain.

**Luc Gruson :**

C'est un espace dégagé, de sérénité où la nature est très présente.

**Hélène Hatzfeld :**

Est-ce que cela aurait été différent dans d'autres cimetières ? C'est le propre de ces lieux.



*Entre, au sud le chemin des Vignes et les voies ferrées, au nord-est le Chemin latéral (Bobigny) :  
le carré musulman du cimetière intercommunal.*

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Il y a toutefois des cimetières plus organisés, ce n'est donc pas une question de verdure. Ce cimetière a un caractère unique. La difficulté de l'entretien, les plats et les bosses du terrain montrent que c'est un espace de résistance à la gestion rationnelle et rentable des espaces.

**Yves Jammet :**

Sa spécificité réside dans un espace de pleine terre, non couvert de dalles et de béton.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Ce qui est complètement gérable. C'est le propre du cimetière anglais ou du cimetière allemand. On nous dit qu'il est compliqué de gérer ce cimetière mais les Anglais se débrouillent très bien.

**Claude Gilbert :**

C'est pour ça que je trouve que l'expression "héritage et diversité culturelle" de Michel Rautenberg est intéressante. Je trouve que cela crée une tension.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Je voudrais revenir sur l'expression "espace de résistance" qui a été employée. Cela peut s'expliquer par le fait que lorsque le cimetière a été créé, il était au bout de la ville et l'est toujours plus ou moins. Il est comparable au cimetière de Montparnasse, qui est extrêmement

minéral et duquel on voit du bâti alentour. Il a été créé aux marges de la ville de l'époque, mais est aujourd'hui complètement mangé par celle-ci. Le cimetière parisien de Pantin et dans une autre mesure le carré musulman ont été construits à des marges, à proximité des voies ferrées, du canal, d'exploitations maraîchères.

Doit-on parler de résistance ou plutôt d'endroit où subsiste ce qui a été l'environnement à cette époque là ? Cet endroit est à l'extrémité et c'est le lieu des Autres : serait-ce une caractéristique du patrimoine de l'immigration? Il faudrait y réfléchir. Si ce patrimoine de l'immigration est non monumental, plutôt extérieur qu'intérieur, alors peut-être formerait-il systématiquement des lieux de résistance, des espaces pas encore transformés par la ville. Belleville ou encore la petite Espagne à Saint Denis en sont des exemples.

**Hélène Hatzfeld :**

Les murs à pêches à Montreuil en sont un autre exemple. C'est un espace témoin d'une ancienne immigration bourguignonne, actuellement occupé en partie par certains Rroms. Je ne pense pas que cet exemple entre directement dans les questions de patrimoine de l'immigration, mais on peut avoir là une entrée intéressante dans notre thématique de recherche autour de la structuration des espaces.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Cela résiste aussi aux discours dominants sur ce que doit être l'espace urbain, qui doit l'habiter et comment l'habiter.

**Claude Gilbert :**

Les héritages en présence résistent aussi les uns par rapport aux autres, aux habitudes de chacun, au travers de leur héritage. Il y a des endroits où cela se négocie, et d'autres où cela ne se négocie pas.

**Soraya El Alaoui :**

On peut prendre l'exemple du cimetière. Selon la règle, seulement trois membres d'une même famille peuvent y être enterrés. Les gens ont trouvé des solutions pour la contourner et l'on peut trouver parfois jusqu'à 10 membres enterrés dans cet espace. Les gens refusent l'idée de concession.

**Hélène Hatzfeld :**

Il est question de la normalisation des pratiques et du droit de payer. C'est une approche interculturelle.

## **L'interculturalité à l'épreuve de la gestion des espaces**

**Luc Gruson :**

Je trouve qu'il y a quelque chose de paradoxal dans ce patrimoine. D'un côté, la mémoire de l'immigration a disparu de beaucoup d'espaces où ont vécu et travaillé les immigrés : on a rasé les taudis, les usines. Quand les étrangers n'étaient pas tout à fait invisibles, on a rendu invisible la trace de leur passage dans la ville. D'un autre côté, je trouve que ces lieux qui ont résisté à l'effacement du temps sont aussi la mémoire d'une discrimination. Un hôpital spécial pour les musulmans a été construit et les morts de cet hôpital ont été enterrés dans un lieu réservé pour eux. Le paradoxe est là : on efface l'immigration et on en crée des lieux exceptionnels.

Finalement ce qui menace aujourd'hui le cimetière est sa normalisation. S'il est géré par un syndicat de communes, il risque d'être banalisé, de perdre ce qui en faisait sa richesse. Surtout si les visiteurs entrent du côté du parking.

**Jean-Barthélemy Debost :**

Nous avons beaucoup travaillé sur ce paradoxe-là avec des collégiens. Certains demandent si on accepte dans cet hôpital des gens non musulmans et ils sont souvent déçus que la réponse soit positive. Il faut que nous, citoyens, soyons capables d'avoir un point de vue sur cette histoire là. Grâce à la révolution française, Molière peut être enterré dans n'importe quel cimetière, ce qui n'était pas le cas à son époque, tout comme un musulman peut aujourd'hui être enterré dans n'importe quel cimetière. Il y a donc des éléments paradoxaux qui émergent. Pour revenir à la situation actuelle, lorsque nous avons commencé à travailler avec le syndicat intercommunal, nous nous sommes retrouvés face à différents espaces propriétés de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) : un bureau d'accueil et un logement d'entrée occupés par un imam à la retraite, une salle de prière. Enfin l'espace d'inhumation proprement dit, géré par le syndicat intercommunal.

Le syndicat fait appel à nous, puis l'AP-HP vend la parcelle bâtie en 2007 à l'association culturelle, alors que depuis longtemps nous avons pointé du doigt la nécessité de faire attention à comment cela devait être vendu. Nous travaillions à démontrer la cohérence patrimoniale de l'ensemble. Dans les rêves les plus fous, l'entrée et le bâtiment établis par le Syndicat pouvaient disparaître, la salle de prière pouvait devenir funérarium, et le bâtiment pouvait être lieu d'accueil du syndicat. Ce n'est pas le cas et, au contraire, la distinction a été renforcée. On ne se retrouve plus à réfléchir sur la globalité de l'espace mais sur deux espaces distincts, avec deux gestionnaires différents qui n'ont pas les mêmes points de vue sur comment gérer un cimetière, et notamment sur comment gérer un corps après la mort.

La situation actuelle est la suivante : il y a une tension depuis un certain temps entre ces deux espaces, qui a augmenté tout dernièrement. La crainte actuelle est de s'orienter vers un conflit ouvert. Ce qui préoccupe aujourd'hui le syndicat, ce sont ses relations avec l'association et d'éventuelles remises en cause par celle-ci de sa politique de reprise de concession. Il faut donc trouver une voie de sortie dans ce débat là, que la réflexion patrimoniale pourrait apporter en introduisant un tiers. Si nous revenons sur la singularité du lieu, sur son caractère privilégié et pédagogique d'interculturalité, alors on détourne le face à face pour se tourner vers le caractère exceptionnel et expérimental du lieu.

Farouk Belkeddar, secrétaire général de l'association Génériques, a assisté à une des séances régulières de travail du comité de programmation scientifique et culturelle auxquelles n'est pas invitée l'association, et nous a confirmé que cette situation est une "vraie marmite de laborantin", assez souvent proche de l'explosion.

**Soraya El Alaoui :**

L'objectif était que nous assistions à une des réunions de l'intercommunale en nous constituant comme personnes neutres. Malheureusement j'ai personnellement été prise à partie lors des discussions. A leurs yeux soit j'appartenais à l'intercommunale et pour caricaturer j'étais "communiste laïque", soit j'étais proche des associations islamiques où les femmes sont voilées. C'est un débat très passionnel. Les membres du syndicat de l'intercommunale s'investissent individuellement, veulent garder ce côté patrimoine mais refusent de coopérer avec les autres acteurs.

**Luc Gruson :**

Les élus locaux pourraient prendre conscience que le patrimoine a une valeur, que ce n'est pas une menace.

**Soraya El Alaoui :**

Pour le syndicat, l'origine maghrébine de certains élus municipaux était considérée comme un atout, suscitant une meilleure prise en compte de la valeur patrimoniale du cimetière

**Jean-Barthélemi Debost :**

Le syndicat est l'émanation de quatre collectivités territoriales. Il y a des élus municipaux qui participent à ce comité syndical. En général ce n'est pas le premier adjoint qui décide de s'occuper des cimetières : on va chercher loin dans la liste. Il y a eu des élections dernièrement et de nouveaux élus sont arrivés au sein de ce comité syndical. Celui-ci a eu la réaction suivante à leur arrivée : " il y a des élus musulmans, Ils seront sans doute plus concernés que les élus précédents ".

Le syndicat a les outils techniques, mais pas les outils culturels. Ils ont le savoir-faire en ce qui concerne le système de la concession, les règles sanitaires, les règles légales, la présence ou l'absence d'une personne assermentée pour les exhumations, les prises de vue de ce qui se passe dans le cimetière. A l'inverse, dans leur position face à la spécificité du carré musulman, ils se débrouillent comme un citoyen lambda.

**La protection du patrimoine du cimetière : un bien commun ?**

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

J'ai une question par rapport à ce que tu as dit sur le patrimoine. Le fait d'introduire un tiers, le patrimoine, pourrait permettre de réduire la tension, or cela n'en prend pas le chemin. Quelle est donc cette résistance face à la notion patrimoniale et comment se traduit-elle dans cette situation-là ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

De façon très concrète. Depuis un an et demi, le service départemental d'architecture et du patrimoine fait partie de ce comité de programmation scientifique et culturelle. La dernière fois qu'il est venu, en hiver 2008, dans un contexte de projets de reprise de concession, est évoquée l'idée d'un cahier de préconisations architecturales et paysagères, qui pourrait être proposé aux usagers en distinguant des espaces sanctuarisés et des espaces plus libres. Ce qui devrait être fait avant les reprises de concession pour savoir où l'on va, avant que les concessions ne soient remises sur le marché. Seulement cette démarche de reprises de concession doit être faite rapidement car le cimetière est plein. Le syndicat a fait les reprises de concession sur la totalité d'un carré sans faire de cahier des charges, avec une pédagogie extrêmement modeste, voire même incompréhensible (en informant seulement par des panneaux portant les arrêtés municipaux mis sous plastique). Cela signifie que ces concessions vont être remises sur le marché sans qu'il y ait cahier de préconisation. Au sujet d'une entente sur cette question du patrimoine et sur le fait d'y faire attention, ils ont répondu positivement dans un premier temps, puis ont fait la reprise de concession.

**Hélène Hatzfeld :**

Cela signifie que cette notion de patrimoine n'est pas donnée et qu'elle est justement à construire. C'est dans un débat sans doute difficile autour de l'aménagement, autour d'un travail sur les mémoires, autour du travail d'entretiens que mène Soraya, que cette notion peut se construire comme bien commun pour des élus, pour la population concernée et pour d'autres types d'acteurs. Croire que c'est acquis, c'est justement là que les choses dérapent sur d'autres considérations. Nous pourrions peut-être envisager une poursuite de notre travail ici dans une sorte de séminaire à caractère scientifique et opérationnel où serait posée la question de ce qui fait patrimoine dans ce cimetière.

**Soraya El Alaoui :**

A titre d'analogie, il y a déjà eu des initiatives de ce type là à la fin des années 90 en Alsace, qui ont abouti à une publication, *Le religieux dans la commune*, sous la direction de Franck Frégosi. Il y avait autour d'une même table les acteurs, associations, élus, usagers et les chercheurs. Dans le terme " religieux " se croisaient tous les types de questions qui se

posaient aux élus, par exemple face aux bouddhistes qui leur demandaient un cimetière, ou face aux israélites. Il y a eu tout un travail sur trois jours entre chercheurs, usagers, associations islamiques.

**Hélène Hatzfeld :**

Cette question du cimetière peut être vue à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, mais aussi à d'autres échelles car il y a plusieurs cimetières musulmans. Cela pourrait être intéressant de rassembler les gens qui travaillent là-dessus.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

En partant du fait que le patrimoine n'est pas une notion donnée, il pourrait être intéressant de voir le lien avec le classement en tant que monument historique. En effet, ce classement ne fait pas patrimoine, ne produit pas une logique d'appropriation patrimoniale et ne met même pas complètement à l'abri le lieu. Il y a là encore un autre décalage institutionnel, non plus entre les acteurs de la gestion, mais entre les acteurs de la désignation et un terrain où l'on n'est pas prêt à accepter cette valeur patrimoniale.

Je m'éloigne de l'exemple du cimetière quelques instants. Je repense à notre visite à la directrice des archives d'Outre-Mer (qui sont les archives de l'ancien ministère des colonies), à Aix-en-Provence. Celle-ci nous parlait de sa difficulté à donner le sens du patrimoine, à faire que les habitants d'Aix et plus largement les chercheurs et les citoyens s'approprient ce lieu comme un lieu patrimonial, en dépit de son classement comme archives nationales. Ce sont donc des tensions qui peuvent être transversales et pas seulement concerner le classement en monument historique.

**Que peuvent apporter les institutions dans les réflexions sur l'interculturalité ?**

**Sylvie Grange :**

Le déficit de reconnaissance des dimensions plurielles du patrimoine par l'inscription au classement est une constante. C'est un vrai souci. On peut prendre l'exemple du monument aux Résistants morts sur le plateau des Glières, de Gilioli, dont la valeur mémorielle n'a pas été prise en compte et sa valeur artistique non plus.... : la première instance de classement a été refusée parce que ce n'était pas assez beau !

Pour reprendre la conversation que nous avons précédemment, j'aimerais savoir si nous, patrimoniaux, pouvons vous servir à quelque chose. Au-delà de la visite du cimetière et de l'hôpital, peut-on travailler ensemble ?

**Céline Salvetat :**

Nous nous sommes interrogés lors de la préparation des séminaires régionaux sur la question des attentes. Du côté des chercheurs, il n'y en a pas.

**Soraya El Alaoui :**

Je pense que ce qui gêne les chercheurs est ce concept d'interculturalité.

**Céline Salvetat :**

Je pense que leur attente se situe dans l'idée de partage et de reconnaissance des expériences que l'on a, dans cette idée de créer un corpus cumulatif qui du coup exciterait leur curiosité.

**Claude Gilbert :**

C'est pour cette raison que " tensions, héritage et diversité culturelle " me semble une expression tout à fait appropriée pour attirer les chercheurs. Reprenons l'idée de Ghislaine de travailler sur la charte de la diversité culturelle de l'UNESCO et de voir comment chacun,

avec ses expériences, ses habitudes de travail, son héritage professionnel, peut faire apparaître des choses qui divergent et d'autres qui rapprochent. Il faut avoir une critique sur nos propres héritages culturels. C'est bien parce que ceux-ci sont différents que les choses partent dans tous les sens. Quand on donne un peu de logique, il y a toujours quelqu'un pour faire dérapier les choses.

Quel est notre fonds de commerce à nous, musées ? C'est bien l'héritage patrimonial.

**Hélène Hatzfeld :**

Je suis entièrement d'accord. Nous avons ici une piste qui consiste à travailler sur les ouvertures données par la charte de l'UNESCO, en les rapportant à un certain nombre d'expériences sur ce sujet. Il y a une deuxième piste, sur laquelle nous discutons, autour de cette notion de patrimoine. Mais qui ne se résume pas à ce que tu viens de dire : je ne pense pas que le patrimoine se résume à l'héritage. Au vu de ce que vient de dire Sylvie Grange, le patrimoine est aussi le point de vue que l'on a sur l'objet.

**Claude Gilbert :**

Quand tu reprends la médiation culturelle dans les musées, c'est affligeant. Nous sommes seulement dans l'héritage.

**Sylvie Grange :**

Je ne suis pas d'accord. A Paris peut-être, mais par exemple au Museon arlaten à Arles le week-end dernier ce n'était pas seulement cela.

**Claude Gilbert :**

Bien sûr, je caricature. Mais il faut penser à ce que l'on induit.

**Sylvie Grange :**

Reprenons la question que j'ai posée précédemment : avez-vous, oui ou non, besoin de nous ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

A cette question, la réponse est oui. Vous avez, il me semble, un regard plus distancié, pas exclusivement scientifique, et cette capacité de réunir des gens, chose qui va être de plus en plus difficile pour nous. De plus, vous avez la liberté d'aller voir les uns et les autres.

**Hélène Hatzfeld :**

Pourquoi " pas exclusivement scientifique " ?

**Jean-Barthélemi Debost :**

Scientifique sans rester dans une tour d'ivoire. Vous êtes dans la recherche-action et avez un objet d'étude intéressant dans cette potentialité de développement intellectuel, sur les champs qui nous intéressent. Vous pouvez proposer de poser cet objet sous votre microscope et participer à la mise au jour de l'état de la tension entre valeur d'usage et valeur patrimoniale. Avec tout ce qu'on aura observé et le jeu d'acteurs auquel on aura assisté.

Il y a aussi une question de temps. Comme j'ai pu avoir l'occasion de vous le dire, je ne suis pas seulement sur ce chantier là et je jongle entre les projets. Si la République nous met à disposition des gens qui ont le désir de travailler avec nous, nous sommes bien sûr d'accord.

## **Enjeux de patrimoine et enjeux de territoire**

### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

C'est très intéressant ce qui est dit là. Si on y regarde bien, ce n'est pas un enjeu de patrimoine qui est soulevé dans le cas du cimetière mais un enjeu de contrôle du territoire. Nous sommes dans un conflit de territoire qui appelle un tiers. Qui peut être ce tiers ? Lorsque l'on a une revendication territoriale, le tiers qui est lui-même impliqué dans le territoire est-il le plus approprié ? C'est une question assez charnière, car le rôle du groupe de travail peut aussi se poser comme cela : qu'y a-t-il derrière le patrimoine ? Est-ce que le vrai enjeu est une question de patrimoine ? Au fond, je crois que c'est une logique de domination.

Je pense que la question du tiers est importante : qui peut faire tiers, et avec quelles bases ? Il serait possible de partir de cas similaires sur d'autres territoires où les questions ont pu être dépassées, avec des expériences de négociations antérieures comme c'est le cas dans la région de Mulhouse, en n'oubliant pas que le vecteur du patrimoine ne permet pas de dépasser cet enjeu.

### **Sylvie Grange :**

Je suis tout à fait d'accord avec toi sur le tiers le plus approprié. Par contre j'ai du mal à me reconnaître au sujet de la partition du patrimoine qui ne participerait pas du territoire. C'est inséparable : dès que l'on nomme, que l'on s'occupe de patrimoine, il y a forcément un moment où les questions de représentations, de territoire, de pouvoir vont être en jeu.

### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Ce n'est pas une division. A entendre Jean-Barthélemi Debost et Soraya El Alaoui, il semblerait que ce qui prime est une logique de prise de contrôle sur un territoire donné avant même la prise en compte de la dimension patrimoniale, qui ne parvient pas à s'imposer comme tiers possible. Si elle ne parvient justement pas à s'imposer comme telle, c'est parce que l'enjeu de conquête de territoire est trop puissant. On voit que le lien n'arrive pas à se faire ici.

### **Jean-Barthélemi Debost :**

Nous touchons des questions de territoire dans le cas du cimetière, et l'association est en préparation de construction sur sa parcelle. A Bobigny se pose la question d'un lieu de culte musulman, à côté des archives départementales. Le projet de Mosquée de Bobigny n'en finit pas d'être monté et ils n'en sont qu'aux fondations. Il y a un manque de lieu de culte. Le lieu de prière de l'ancien cimetière musulman a traditionnellement un usage de mosquée et va l'avoir de plus en plus tant que la mosquée ne sera pas là, mais il n'est pas assez grand pour accueillir tous les croyants. Le projet est de l'agrandir pour accueillir plus de fidèles. La question patrimoniale rencontre donc ici celle de la propriété. Certaines choses ne sont pas remises en cause, par exemple l'accord unanime pour restaurer le carré militaire. Ce sont donc des revendications de territoire. On peut aller plus loin en observant qui sont les gestionnaires. En caricaturant, nous avons d'un côté un parti communiste français en perte de territoire, et de l'autre côté une association musulmane forte de populations issues de l'immigration.

### **Soraya El Alaoui :**

Ce ne sont pas des gens issus de l'immigration. Ce sont le plus souvent des personnes qui sont venues faire leurs études en France après leur baccalauréat, des gens d'une très grande culture communiste s'ils n'ont pas été d'extrême gauche dans leur pays. Certains font parfois partie du même conseil. C'est quelque chose qui déstabilise complètement l'intercommunale. Les membres de l'association ont cette culture de gauche, peuvent démonter leur discours, et sont en même temps religieux. Ceci peut poser un problème de communication entre eux.

**Jean-Barthélemy Debost :**

La question du territoire est importante. Quand je disais “ issus de l’immigration ” je parlais d’une population qui n’a pas de propriété publique et qui accède tout d’un coup à une propriété privée où les fidèles viennent.

**Claude Gilbert :**

C’est le seul moyen qu’ils aient trouvé pour avoir un lieu de culte, n’ayant pas de mosquée. Le jeu est le suivant : ils n’ont pas ce qu’ils sont en droit d’avoir, c’est-à-dire des lieux de culte et se débrouillent donc autrement pour les avoir. C’est une stratégie de détournement.

**Restauration, entretien et transmission du patrimoine**

**Sylvie Grange:**

Pour en revenir à la question de la restauration et de l’entretien, cela pose en même temps la question de ce que l’on veut transmettre. Selon ce que l’on choisit de conserver/restituer à travers toute opération de réparation/restauration, on ne transmettra pas le même patrimoine, le même message ! Et, en avoir conscience, c’est déjà poser un regard patrimonial, c’est presque y répondre ! Dans la matérialité du bien culturel, les traces parlent ! On peut faire une intervention *a minima*, c’est-à-dire conserver toutes les traces du temps mais arrêter le processus de dégradation ou intervenir davantage, et les gradations sont nombreuses jusqu’à la remise à neuf...qui n’est pas forcément la plus riche d’évocation ! Il faut absolument se poser toutes ces questions avant de demander à quiconque d’intervenir, et *a fortiori* de rédiger un cahier de conseil d’intervention. Si jamais vous voulez engager un processus dans ce domaine, il faut absolument savoir ce que vous souhaitez transmettre. A travers vos souhaits, vous pourrez trouver une solution. Sinon cela peut mener à deux résultats: soit l’espace va être remis à neuf et cela va être une catastrophe, soit rien ne sera fait et cela continuera de se dégrader ! Ce qui est sûr c’est que si vous prenez un angle patrimonial, la question du sens et des valeurs va se poser vivement !

**Hélène Hatzfeld :**

C’est une question de méthode. J’approuve entièrement Sylvie du point de vue de la démarche. Quand on veut trouver ce qui peut être commun, si l’on prend la chose la plus conflictuelle, cela mène à l’échec. Mais si on descend au niveau des choses plus pratiques, autour de l’entretien, de la restauration, il y a là une démarche pouvant permettre de dépasser certaines tensions de façon pratique. Cela pourra permettre d’avoir un espace où l’on peut accéder à d’autres types de positionnement car nous aurons déjà avancé ensemble.

**Sylvie Grange :**

Dans cette éventualité, nous nous serions mis d’accord sur un protocole que tout le monde serait censé respecter, qui serait une forme de reconnaissance. Il y aurait là une ouverture opérationnelle dont se saisir. La prendre par la médiation serait aussi une excellente chose.

**Céline Salvetat :**

Quel est le désir des usagers, du public du cimetière?

**Jean-Barthélemy Debost :**

Quand le syndicat est arrivé il y a 15 ans, le cimetière était mal entretenu, il y avait des herbes folles jusqu’à mi-ventre. L’entretien que l’on a pu voir aujourd’hui n’existait donc pas alors. Le syndicat s’occupe de l’entretien, exhume, fait une nouvelle entrée, un parking, et pose une grille. A l’occasion des exhumations il y a eu des conflits avec des soi-disant représentants d’usagers. Le rapport avec les usagers est donc compliqué pour le syndicat. Cependant il va envoyer une invitation à tous les usagers dont il a les coordonnées à

l'occasion de l'inauguration de la restauration du carré militaire. Il a donc un réseau d'usagers puisqu'à partir du moment où il y a des concessions, il y a des relations contractuelles avec les usagers. Seulement, jusqu'à maintenant, le syndicat a peur que les usagers interviennent dans ce type de débat. Je ne réponds pas ici à la question sur ce que pensent les usagers, mais je décris la relation entre le syndicat et les usagers.

## **Représentations du cimetière et évolutions des attentes des usagers**

### **Soraya El Alaoui :**

Ces usagers font une construction mentale de l'espace d'inhumation assez importante. Ce cimetière est un centre vide avec une périphérie pleine. Les gens vont trouver une histoire à ce centre vide. Ils arrivent au cimetière et affirment : " ça ce sont les gens du FLN qui sont arrivés en 1962, qui ont été exhumés et ramenés en Algérie ". C'est-à-dire qu'il y a déjà une construction de ce qui est plein et de ce qui ne l'est pas. Ces usagers ont un attachement profond à la mosquée, qu'ils n'appellent d'ailleurs pas " espace culturel " mais " la mosquée ". Ils entrent généralement dans le cimetière par la mosquée, sauf quand il y a des problèmes de stationnement et ils vont alors vers l'espace de l'intercommunale. Les usagers ne voient pas qu'il y a eu un changement de gestionnaire. Je me souviens d'une dame qui est venue cet été, elle venait tous les jours et un jour a trouvé la porte fermée. Elle a fait un scandale face aux gens de la nouvelle association qui essayaient de lui expliquer qu'il fallait passer de l'autre côté. Elle n'a pas voulu.

Cela montre que les gens ne voient pas les conflits qu'il peut y avoir entre l'ancien fonctionnaire de l'APHP et le fait que ce soit récupéré par une association. Ce sont les gens de l'association les premiers interlocuteurs, et non les gens de l'intercommunale. Ces derniers sont ramenés exclusivement à l'entretien du cimetière, chose pour laquelle les usagers sont satisfaits d'eux. Ils disent eux-mêmes être contents d'avoir enfin les mêmes cimetières que les non musulmans. En effet la première connaissance des usagers d'un espace funéraire reste quand même celle d'un cimetière non musulman. Lorsque des jeunes arrivent et trouvent ce cimetière glauque, c'est parce qu'ils ont une connaissance des cimetières carrés, bien gérés, où les tombes sont bien faites.

### **Jean-Barthélemi Debost :**

L'association s'est faite porte-parole des usagers, notamment lors de la reprise de concession d'un carré. La question s'est beaucoup posée sur ce qui se passe, comment ça se passe, qui fait les choses, est-ce qu'elles se font dans les règles. Les réactions que j'ai pu avoir étaient négatives.

### **Yves Jammet :**

L'arrivée de sépultures occidentalisées avec quelques aménagements va être compliquée pour vous, entre acculturation et standardisation.

### **Jean-Barthélemi Debost :**

En gardant en vue que la standardisation est le résultat d'un double jeu. A la fois le jeu du gestionnaire mais aussi le jeu d'une famille. Ce n'est pas exclusif, les deux se croisent.

### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Je n'ai pas compris. Le carré qui a été repris reste réservé aux musulmans ?

### **Jean-Barthélemi Debost :**

Au sens légal du terme, n'importe qui peut se faire enterrer dans un carré musulman. Le gestionnaire du site, une collectivité territoriale en général, peut interdire tout signe ostentatoire, par exemple à quelqu'un de catholique souhaitant se faire enterrer dans le carré

musulman en ayant une croix de deux mètres de haut, par respect pour les gens qui sont autour. Dans la pratique, c'est rare qu'il y ait demande de non musulmans.

**Soraya El Alaoui :**

Ce cimetière accueille beaucoup de convertis à l'islam. Les musulmans n'y sont pas qu'arabes et il y a surtout des jeunes convertis.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Le carré libéré est une division du carré musulman. A priori ce sont donc des non musulmans qui vont s'y faire enterrer, et cela commencera en mars 2010.

**Céline Salvetat :**

La question que je me suis posée en quittant le cimetière est que nous sommes ici en face de cas d'immigration de première, deuxième génération et une identification facile à une religion. Quel est l'avenir de ces cimetières aujourd'hui, alors que les enfants ont des origines très complexes ? Combien de temps cette reconnaissance par la religion va tenir dans la mémoire, compte tenu de la complexité ? Cela doit être intéressant en terme de public, lors de la visite avec les collégiens.

**Jean-Barthélemi Debost :**

Soraya dit volontiers que c'est un cimetière qui est à l'image du territoire de la Seine Saint Denis. L'évolution culturelle et démographique va nous apprendre beaucoup. Il y a des réactions intéressantes parmi les collégiens, par exemple, devant l'inscription en arabe sur le portail de l'hôpital d'Avicenne, une jeune fille s'exclame : " quand c'est écrit comme ça, c'est du Coran. " Une autre fois nous étions au cimetière devant la tombe du jeune homme qui est mort en moto. Un des collégiens s'exclame qu'il n'est pas normal que, pour un musulman, ce garçon ait une aussi belle tombe en granit rose. Lorsque je lui ai dit que sa mère avait sans doute envie de lui offrir la plus belle tombe possible, il ne savait plus quoi dire, il était perdu. Ces jeunes se débrouillent donc avec les bribes de culture qu'ils ont. Ceux qui sont les plus à même de revendiquer une identité un peu idéale, se retrouvent confrontés au réel de la vie des musulmans dans ce cimetière.

**Soraya El Alaoui :**

Cela se transforme cependant. Pour le carré 32 par exemple, les inhumations se font à partir de 1973, et l'important ici est la représentation des gens en médaillons et photos. C'est-à-dire qu'au moment où l'on décide d'être inhumé dans ce cimetière, on va capter au maximum un des référents funéraires présents qui est la photo. Si on regarde les carrés récents, il n'y a presque plus de photo. Par contre, on va voir tout ce qui relève de l'allégorie : " nous ne t'oublierons jamais " ou bien des versets coraniques.

**Jean-Barthélemi Debost :**

En même temps, il est de plus en plus rare de voir des tombes avec des photos dans les cimetières.

**Claude Gilbert :**

Pour moi ce qui est important par rapport à ce que tu disais tout à l'heure est que comme on se choisit des références qui sont dans l'air du temps, celles-ci sont tout le temps nouvelles. On se perd si on veut chercher une ligne de force car tout relève perpétuellement de la négociation.

## **Perspectives pour fin 2009 et 2010**

### **1 – Journée d'étude à l'Institut du monde arabe : « Quelle place pour les auteurs arabes dans les bibliothèques française ? », 7 novembre 2009**

#### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Un séminaire est organisé le 7 novembre à l'IMA organisé par Transeuropéennes et le ministère de la Culture et de la Communication. Dans le cadre du projet que Transeuropéennes a initié avec de nombreux partenaires du monde méditerranéen et européen, nous avons ouvert un projet intitulé " Traduire en Méditerranée " qui porte sur les enjeux de traduction, les flux de traduction, ce qui est traduit, ce qui ne l'est pas et pourquoi, quelle image cela renvoie de la perception que nous avons des uns et des autres, quel serait le rôle des bibliothèques dans la diffusion des traductions mais aussi dans le désir que l'on peut donner d'aller vers l'autre. Nous avons donc initié avec la bibliothèque de l'IMA un projet tout simple : un séminaire à destination des bibliothécaires sur toute la journée du 7 novembre suivi d'un débat public à 17h30. Ce séminaire a rencontré beaucoup de réticences dans sa phase de préparation, notamment de la part des bibliothécaires qui étaient terrorisés à l'idée de venir parler publiquement de cette question, ne se considérant pas spécialistes de la littérature orientale. C'est justement ça qui nous intéresse : comment les bibliothèques gèrent-elles les littératures traduites, quelle visibilité, quelle politique d'acquisition et d'offre au public ont-elles ? Nous avons fait porter une première réflexion avec l'IMA sur la place des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises, en premier lieu des œuvres traduites, puis des œuvres originales. Si l'on s'en tient aux œuvres traduites, on se rend compte que cette question laisse beaucoup de gens démunis.

C'est un chantier à ouvrir, et nous avons été étonnés de rencontrer autant d'appréhension de la part des bibliothécaires.

#### **Claude Gilbert :**

C'est sans doute parce que ce n'est pas un champ traditionnel. Ils n'ont pas de discours construit à présenter à l'extérieur.

#### **Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Ce qui nous a surpris aussi est que nous avons eu une réponse d'un groupement de bibliothèques qui nous ont dit que l'association des bibliothécaires de France avait fait un très bon travail au sujet de la pluralité culturelle dans les bibliothèques, ils ne comprenaient donc pas pourquoi nous refaisions la même chose. Il ne s'agit pas seulement d'une problématique qui toucherait la diversité des expressions culturelles en France et dans la société française. Il s'agit aussi de la perception, en tant que composante de l'universel, de la langue et de la littérature arabe. C'est-à-dire la place dans la littérature générale des œuvres traduites de l'arabe. c'est un modèle qui va sans doute moins de soi que le modèle de la pluralité culturelle de la société française.

J'espère donc que vous viendrez à l'IMA la semaine prochaine. Il y aura certainement des réflexions qui pourront nourrir votre travail de façon transversale.

## 2 – Valorisation des archives d'Abdelmalek Sayad

### Yves Jammet :

> **1<sup>er</sup> temps : l'inventaire du fonds** dans le cadre d'une formation qualifiante d'assistants archivistes (2008-début 2009)

En juillet 2008, lors d'une réunion du groupe de travail sur le dialogue interculturel, Laure Barbizet-Namer, directrice de la médiathèque de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, m'a demandé s'il était possible de faire un inventaire détaillé des archives d'Abdelmalek Sayad déposées à la CNHI. Nous avons donc monté un projet avec la CNHI dans ce but : organiser une formation qualifiante d'assistant archiviste avec pour support les archives de Sayad. L'Association de prévention du site de la Villette pour laquelle je travaille, s'occupant de formation, la convention passée entre le CNHI et l'APSV a été la suivante : libérer du temps à ces jeunes sur leur temps de formation du contrat de professionnalisation, pour qu'ils puissent s'occuper de la valorisation des archives Sayad.

> **2<sup>e</sup> temps : valorisation du fonds** par des formations et des débats en Ile de France

Parallèlement à cet inventaire scientifique qui a abouti à la mise en ligne du travail effectué sur le portail de médiathèque de la CNHI, il nous semblait intéressant d'imaginer une façon de valoriser la pensée de Sayad hors les murs, c'est-à-dire prendre appui sur le contexte d'ouverture de la médiathèque Abdelmalek Sayad pour tenter d'ouvrir des espaces de mise en débat de la question de l'émigration / immigration. Cette valorisation est soutenue aussi bien au Ministère de la Culture qu'au Conseil Régional d'Île de France. L'association des amis d'Abdelmalek Sayad est aussi un partenaire des projets. Aujourd'hui nous sommes en train de mettre en place un dispositif avec des acteurs locaux du territoire d'Île de France pour essayer de faire que le travail de Sayad soit repris par des gens qu'il avait interviewés ou rencontrés. Pour l'instant il y a plusieurs types de projets :

– **des rencontres-débats** sur le thème “ La pensée d'A. Sayad : Quels outils pour penser l'émigration/immigration aujourd'hui ? ”. Deux se sont tenues pour l'instant.

– **des formations** : nous pensons qu'il y a un vrai travail de formation à entreprendre, du côté des acteurs du territoire et de ceux du champ social ou éducatif, pour lire et relire les écrits de Sayad et les mettre en débat par rapport à l'actualité du moment. Ces formations s'adressent à des travailleurs du social ou de l'animation culturelle. Deux sont programmées à Créteil et dans l'Essonne en 2010.

– **un “ lexique ” (recueil de citations) de Sayad** : nous savons par expérience qu'il est trop facile de renvoyer les travailleurs sociaux et les travailleurs culturels en leur disant que la grande bibliothèque est à leur disposition et qu'ils y trouveront les articles de Sayad. On sait dans le contexte actuel la liberté d'autonomie et de temps que l'on peut consacrer à ce genre d'exercice. Il nous semble donc utile, sur le mode du travail initié sur le lexique de la médiation culturelle, de faire un lexique qui s'appuierait uniquement sur les écrits de Sayad et qui permettrait une entrée thématique à partir de grandes notions et acceptions sur ce que sont l'émigration et l'immigration. Cela aiderait les uns et les autres à se repérer dans ce champ-là, en le croisant avec le courant de la sociologie auquel appartenait Sayad.

– **des initiatives en Algérie** : notre dernier projet se situe en cohérence avec la pensée de Sayad, qui a pointé du doigt qu'il ne fallait pas dissocier là-bas/ici et immigration/émigration. Il se trouve que nous connaissons la personne qui vient d'être

nommée au centre culturel français d'Oran, ville où il y a une université avec des enseignements en sociologie. Il y a donc un intérêt pour relire les écrits de Sayad de l'autre côté de la Méditerranée aussi et nous pensons que des initiatives là-bas pourraient enrichir notre travail ici, pour que nous ne soyons pas juste dans une approche ethnocentriste. Ces initiatives sont en cours de définition.

**– une recherche-action**

**Hélène Hatzfeld :**

Je voudrais préciser qu'est aussi envisagée une recherche autour du thème "immigration/émigration chez Sayad : quels outils pour la pensée aujourd'hui?" En quoi un certain nombre de notions issues de Sayad peuvent-elles servir aujourd'hui les réalités des migrations, à les penser autrement que ce n'est souvent le cas aujourd'hui?

**- une démarche de mise en traduction vers l'arabe**

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Nous travaillons beaucoup dans le projet "Traduire en méditerranée" sur le problème des vocabulaires de certains penseurs, sur leur passage cohérent d'une langue à une autre ou sur l'absence de passage cohérent qui se marque par une hétérogénéité de traduction pour un même concept, ou suivant que cela a été traduit par plusieurs traducteurs ou pas. J'aimerais proposer une chose à laquelle Transeuropéennes pourrait s'associer : ce serait de saisir l'opportunité de votre échange en Algérie pour faire une démarche de mise en traduction de ce lexique vers la langue arabe et pour construire une réception de Sayad dans la langue arabe. Peut-être même que des instituts de recherche pourraient s'associer à ce projet.

**Soraya El Alaoui :**

Cette terminologie, ces concepts-là sont connus en Algérie car les Algériens sont francophones. Ils n'ont pas besoin de traduire des concepts qui sont déjà en français.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Il s'agit justement d'aller au delà des gens qui parlent couramment français pour donner accès aux autres. La question se pose pour des auteurs comme Bourdieu ou Sayad, de leur transmission vers les autres langues.

**Soraya El Alaoui :**

Je pensais plutôt au cas du français vers l'arabe. Comme vous devez le savoir, la traduction, production et distribution de livres français traduits en arabe vers les pays francophones fonctionne très mal.

**Ghislaine Glasson Deschaumes :**

Je parle ici de lexique, de mutualisation des savoirs. Peut-on considérer la pensée de Sayad seulement dans la langue française ou ne serait-il pas intéressant aussi de la penser dans la langue arabe ? Vous avez là des outils produits par ce vocabulaire. Il serait possible d'en imaginer une traduction qui serait en ligne, accessible à tous les jeunes chercheurs en sociologie qui parlent la langue arabe.

**Hélène Hatzfeld :**

Lorsque la rédaction du lexique sera un peu plus avancée qu'elle ne l'est, ce serait intéressant que notre comité de pilotage élargi soit associé à une première lecture et un premier débat là-dessus. Cela pourrait enrichir beaucoup la construction de ce lexique, sa précision, sa formalisation, etc.

### **3 – Les séminaires régionaux « Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales », Arles et Marseille, janvier 2010**

L'idée qui inspire l'organisation de séminaires en régions correspond à une volonté d'élargissement du séminaire nationale 2008-2009 afin de poursuivre les questionnements ébauchés en les ressourçant d'expériences en région.

#### **Céline Salvetat :**

Le premier séminaire de ce type se tiendra d'abord à Arles puis à Marseille. Le Musée arlaten, musée départemental situé à Arles et les Archives et bibliothèque départementales situées à Marseille s'associent pour ce séminaire. Pour Arles, l'idée est d'endosser le costume d'une diversité de dialogues interculturels, en prenant en compte des complexités parfois plus internes à nos institutions et à nos lieux d'implantation. Nous sommes traversés par les mêmes questions que vous autres, mais nous les aborderons à travers la question des relations entre identité régionale et identité nationale, la question de l'identité sociale et de travail. Notre attente se situe autant sur des projets de médiation culturelle que de recherche, de restitutions, de collecte. Nous sommes en attente de problématisation de ce que l'on peut être amené à faire. Ce séminaire reprend les problématiques abordées dans les séminaires précédents. Il faut qu'il y ait l'apport des gens qui ont suivi ces séminaires pour que cela ait du sens.

#### **Hélène Hatzfeld :**

L'idée est de monter d'autres séminaires régionaux. Sylvie Grange et moi avons pris des contacts avec des DRAC, des institutions locales, des chercheurs intéressés. Les perspectives les plus probables pour 2010 sont en Alsace, en Rhône Alpes, dans le Nord Pas de Calais... Le projet d'un séminaire en Seine-Saint-Denis rencontre également un grand intérêt de la part des institutions. ce pourrait être une excellente façon de poursuivre et développer les réflexions engagées aujourd'hui, dans cette visite et cet échange.

\*\*\*\*\*

Merci à tous d'être restés pour cette réunion. Merci au Conseil général pour son accueil et l'organisation du transport.

Pour le comité de pilotage et pour les gens que cela intéresse, nous parlerons de la pensée de Sayad le 20 janvier après-midi au ministère de la Culture et de la Communication avec une présentation de Laure Pitti, maître de conférences à l'université Paris 8 Saint-Denis.

## Présentation des participants

**Michel Alessio**, MCC, délégation générale à la langue française et aux langues de France.

**Morrad Benxayer**, MCC, chargé de l'action culturelle et pédagogique à la direction des archives de France.

**Maryse Bideault**, CNRS, Institut National d'Histoire de l'Art/unité de recherche " InVisu ", dirigée par Mercedes Volait. Cette unité travaille sur des corpus visuels et textuels, dont un concernant les gisements iconographiques relatifs au Caire post pharaonique, essentiellement de l'époque moderne jusqu'à 1950, au travers des collections patrimoniales en France.

**Estelle Borel**, stagiaire au MCC sous la direction d'Hélène Hatzfeld. Slaviste et ethnologue de formation.

**Omar Carlier**, enseigne l'histoire maghrébine à Paris VII.

**Delphine Folliet**, chargée d'études à l'association Génériques, spécialisée sur l'histoire et les archives de l'immigration en France du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

**Ghislaine Glasson Deschaumes**, revue " Transeuropéennes " et chargée également d'accompagner les travaux de ce groupe de travail " Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales,... " jusqu'à la rédaction de l'appel à projets de recherche.

**Claude Gilbert**, MCC, ex-Direction des Musées de France, département des Publics.

**Sylvie Grange**, MCC, Direction des Musées de France, mission recherche et conservation/restauration.

**Luc Gruson**, Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, ancien Palais des Colonies.

**Hélène Hatzfeld**, MCC, Mission de la Recherche et de la Technologie, à l'initiative de ce groupe de travail.

**Yves Jammet**, Association de prévention du site de la Villette. Coordinateur d'une action de formation qui vise à qualifier des jeunes assistants archivistes, lesquels travaillent notamment sur le traitement et la valorisation des archives d'Abdelmalek Sayad.

**Malika Joffry**, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, chargée de communication.

**Christine Jungen**, anthropologue, CNRS, laboratoire d'anthropologie urbaine.

**Léa Longeot**, association " Didattica " basée à l'école d'architecture de Paris la Villette, dont les maîtres mots sont : " architecture, éducation, démocratie ". Cette association travaille sur un projet avec des Roms depuis quatre ans.

**Christel Margotin**, service du patrimoine culturel du Conseil général de la Seine Saint Denis. Architecte travaillant avec Jean-Barthélemy Debost sur le cimetière musulman.

**Laure Pitti**, sociologue et historienne de l'immigration, Université Paris VIII.

**Mariane Poche**, réalisatrice d'un film documentaire sur le cimetière en novembre 2008, dans le cadre des ateliers Varan. Ce film est projeté accompagné d'un débat avec la CNHI le 19 novembre 2009 aux ateliers Varan.

**Michel Rautenberg**, anthropologue et professeur à l'université de Saint-Etienne.

**Céline Salvetat**, service des publics du Museon Arlaten (musée départemental d'ethnographie des Bouches du Rhône en rénovation pour sa mutation en musée de société). Ce musée organise et va accueillir le séminaire en région de ce groupe de travail.